

25e CONGRÈS DES MEMBRES 8, 9 et 10 mars 1991

UN QUÉBEC LIBRE DE SES CHOIX

Rapport du comité constitutionnel

Dossier

PARTI LIBÉRAL DU
QUÉBEC



LIBÉRAL

RAPPORT ALLAIRE

Un Québec libre de ses choix

**Rapport du Comité constitutionnel
du Parti libéral du Québec**

Pour dépôt au 25^e Congrès des membres

28 janvier 1991

**«Le Québec est, aujourd'hui et pour
toujours, une société distincte, libre et
capable d'assumer son destin et son
développement.»**

Robert Bourassa

Le 22 juin 1990

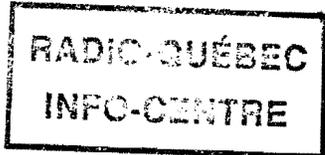


Table des matières

Page

Aux membres du Parti libéral du Québec	1
Membres du Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec.....	VI
Résolution concernant le Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec.....	VIII
Chronologie des événements et des travaux du Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec.....	X
Introduction	1
La proposition libérale.....	1
L'impératif d'un changement profond.....	3
Les objectifs.....	5
Chapitre 1: Que veut donc le Québec?	7
Le partage des pouvoirs: tendance à la centralisation.....	7
L'affirmation du Québec.....	10
Chapitre 2: L'impasse du fédéralisme actuel.....	15
Créer une économie forte.....	16
La lourdeur politique.....	18
La crise des finances publiques.....	20
L'incapacité d'atténuer les inégalités régionales.....	22
Le rejet de la notion de dualité.....	24
Chapitre 3: Les objectifs du nouvel ordre politique et économique.....	28
Pour l'autonomie politique du Québec.....	29
Le développement économique.....	29
Le défi démographique.....	30
Le développement culturel.....	32
Pour une plus grande intégration économique.....	32
Éliminer les barrières.....	33
Politique monétaire.....	34
Pour le respect des droits et libertés.....	35
Pour la stabilité des services sociaux.....	37
Pour une formule mieux adaptée aux nouvelles réalités.....	38

Table des matières - suite

	Page
Chapitre 4: Une nouvelle structure Québec-Canada	40
Le renforcement de l'union économique canadienne	41
L'autonomie politique de l'État québécois	42
Champs de compétence exclusive: Québec	43
Champs de compétence partagée	46
Champs de compétence exclusive: Canada	47
Le réaménagement de la structure politique canadienne	47
Pour un nouvel aménagement porteur d'avenir	50
Chapitre 5: La démarche à suivre	51
Les principes de base	51
La légitimité: au coeur de la démarche	52
La stabilité: l'harmonie et la cohésion sociale	52
Une démarche claire	53
Un processus rapide	53
La lucidité ou le maintien du dialogue	54
La démarche du Québec	54
La Commission Bélanger-Campeau	55
Un test ultime	56
Un référendum pour avaliser la démarche	56
La pierre d'assise d'un nouveau modèle québécois	58
La gestion de la transition	59
Conclusion	63
Le sens de l'histoire	63
La cohésion nationale	64
Les leçons du passé	66
Le rôle du Parti libéral du Québec	67
Projet de résolution	69

Aux membres du Parti libéral du Québec

Chers membres,

Par l'entremise du Conseil général et du Comité exécutif du Parti, vous nous avez confié le mandat de préparer le contenu politique d'une deuxième ronde de négociations au cas de ratification de l'Accord du lac Meech ainsi que la préparation de scénarios alternatifs afin de parer à l'éventualité d'un échec dudit accord (résolution jointe aux présentes).

Aussitôt nommés, les membres de ce Comité se sont réunis pour établir un plan de travail et un agenda qui ont été respectés à la lettre.

Après l'échec de Meech, la deuxième partie de notre mandat a pris tout son sens.

Les critères d'analyse suivants ont été retenus pour examiner toutes les options possibles:

- 1° L'autonomie politique nécessaire au développement de l'identité québécoise;
- 2° La stabilité et le développement économiques;
- 3° Le respect des droits et libertés et l'harmonie sociale;
- 4° La stabilité des systèmes de services sociaux, de santé et de sécurité du revenu.

Les deux séries de consultations mentionnées dans la résolution du Conseil général ont été effectuées avec des moyens modernes d'animation (photo-langage et vidéo). Votre Comité a voulu pousser plus loin la deuxième série de consultations et se rendre directement aux membres via les assemblées générales de chaque circonscription électorale, plutôt que de faire une tournée régionale comme prévu à l'origine.

Cette démarche d'envergure sans précédent dans le Parti était nécessaire à la suite des résultats de la première tournée.

Au cours du mois de novembre 1990, la majorité des députés libéraux ont également été consultés grâce à la collaboration empressée du président du caucus, Marcel Parent, également membre du Comité constitutionnel, et du whip du Parti, William Cusano.

De plus, au Conseil général du 25 novembre 1990, les membres dudit Conseil général ou les groupes qu'ils représentent ont été entendus par nos sous-comités, à cette occasion, de sorte que la distance ne soit jamais apparue comme un obstacle à l'expression des opinions de chacun.

Plus de 4 500 membres du Parti ont été ainsi consultés à deux reprises avant et après Meech.

À la suite de toutes ces consultations, les paramètres suivants se sont dégagés: les militants voulaient une proposition constitutionnelle claire, réaliste, et ils voulaient surtout savoir comment cette option pouvait être réalisée.

En parallèle avec tous ces échanges et consultations, le Comité a rencontré des experts et des personnalités de tous les milieux. Il y eut plusieurs dizaines de rencontres privées avec différentes personnalités québécoises: gens d'affaires, dirigeants du milieu syndical, du monde universitaire, des avocats spécialistes, des économistes et divers experts, etc.

Le travail a été exécuté dans la plus grande discrétion, avec calme, sérénité, et dans le respect des opinions contraires.

RADIO-QUÉBEC
INFO-CENTRE

Nous avons ainsi permis à chaque intervenant de pouvoir s'exprimer librement, sans gêne et sans contrainte extérieure, et nous avons été à même de constater l'intérêt et le sérieux démontrés par tous les intervenants durant ce processus.

Il s'est effectué un travail appliqué et positif afin de remplir le mandat le plus exigeant et le plus important de toute l'histoire du Parti.

Le Parti libéral du Québec est la seule formation politique entièrement représentative de toute la population québécoise, et l'option que nous vous suggérons doit, par conséquent, refléter la façon de penser et les aspirations de la majorité de la population du Québec. Nous osons croire que notre rapport rencontre ces exigences.

Il est cependant inévitable que certains ne soient pas d'accord. Nous avons toutefois travaillé le plus honnêtement possible et tous les membres, sans exception, ont fait des efforts extraordinaires pour atteindre un consensus porteur d'avenir.

Nos travaux ont été guidés par une volonté de recherche des solutions les plus susceptibles de répondre aux aspirations légitimes des Québécoises et des Québécois, et de jeter les bases d'un projet de société que nous souhaitons pour le Québec. Ils ont été inspirés par une volonté de rencontrer également, au-delà des intérêts supérieurs du Québec, ceux du reste du Canada, qui sont et resteront nos voisins et qui auront eux-mêmes à déterminer, le plus rapidement possible, leur propre projet canadien.

L'option proposée va certes dans cette direction. Elle nécessitera une transformation en profondeur du cadre politique existant. Le Canada, dans sa forme actuelle, ne peut que mener, nous en faisons la démonstration dans ce document, à l'impasse constitutionnelle, politique, et même financière et économique. Les liens politiques et économiques entre le Québec et le Canada doivent nécessairement faire l'objet d'un nouveau pacte à être établi avec le Canada. Le temps presse et il nous faut agir avec célérité.

Dans le passé, le Parti libéral du Québec a toujours été présent et actif à toutes les phases du développement du Québec et du Canada.

Aujourd'hui, le Canada et le Québec sont à la croisée des chemins de l'histoire. Nous proposons une nouvelle façon de vivre avec le reste du Canada, en tendant la main à nos concitoyens canadiens pour un renouveau se basant sur certaines valeurs et certains objectifs économiques et politiques que nous partageons, en oubliant des événements du passé sur lesquels on ne peut rien, et en regardant plutôt vers l'avenir où tout est possible.

Le Comité vous soumet ce rapport pour discussion, modification et adoption, onze ans après la publication du Livre beige, dont la rédaction débutait en 1978, dans un contexte très différent d'aujourd'hui.

L'option proposée aujourd'hui fait l'objet d'un consensus des membres du Comité.

Je remercie tous les membres dont les noms suivent, ainsi que les très nombreux bénévoles qui ont collaboré aux différentes consultations. L'option proposée répond, en grande partie, nous le croyons, aux désirs du Québec, et permet aussi de conserver l'union économique canadienne.

L'option proposée va certes dans cette direction. Elle nécessitera une transformation en profondeur du cadre politique existant. Le Canada, dans sa forme actuelle, ne peut que mener, nous en faisons la démonstration dans ce document, à l'impasse constitutionnelle, politique, et même financière et économique. Les liens politiques et économiques entre le Québec et le Canada doivent nécessairement faire l'objet d'un nouveau pacte à être établi avec le Canada. Le temps presse et il nous faut agir avec célérité.

Dans le passé, le Parti libéral du Québec a toujours été présent et actif à toutes les phases du développement du Québec et du Canada.

Aujourd'hui, le Canada et le Québec sont à la croisée des chemins de l'histoire. Nous proposons une nouvelle façon de vivre avec le reste du Canada, en tendant la main à nos concitoyens canadiens pour un renouveau se basant sur certaines valeurs et certains objectifs économiques et politiques que nous partageons, en oubliant des événements du passé sur lesquels on ne peut rien, et en regardant plutôt vers l'avenir où tout est possible.

Le Comité vous soumet ce rapport pour discussion, modification et adoption, onze ans après la publication du Livre beige, dont la rédaction débutait en 1978, dans un contexte très différent d'aujourd'hui.

L'option proposée aujourd'hui fait l'objet d'un consensus des membres du Comité.

Je remercie tous les membres dont les noms suivent, ainsi que les très nombreux bénévoles qui ont collaboré aux différentes consultations. L'option proposée répond, en grande partie, nous le croyons, aux désirs du Québec, et permet aussi de conserver l'union économique canadienne.

Ce document contient l'information nécessaire pour susciter un débat constructif et une prise de décision éclairée. L'heure est aux grandes décisions. Nous souhaitons vivement que le débat s'élève au-dessus de la partisanerie et que le Parti libéral du Québec en sorte renforcé et mieux placé que jamais pour assumer le leadership dans cet important débat historique.

Chers amis libéraux, à vous de décider maintenant.

Jean Allaire

JEAN ALLAIRE, c.r.
Président du Comité constitutionnel
du Parti libéral du Québec
Janvier 1991

Membres du Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec

Jean Allaire, c.r.

Avocat
Président du Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec
Président de la Commission juridique du Parti libéral du Québec

Michel Bissonnette

Président de la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec

William Cosgrove

Ingénieur

Philippe Garceau

Avocat
Conseiller régional pour Laval/Laurentides/Lanaudière
au Comité exécutif du Parti libéral du Québec

Jacques Gauthier

Avocat

Lucie Granger

Directrice générale

Saturnino G. Ladeluca

Avocat
Président de la Commission des Groupes ethniques du Parti libéral du Québec

Fernand Lalonde, c.r.

Avocat

Thérèse Lavoie-Roux

Maîtrise en service social
Sénatrice

Suzanne Lévesque

Avocate
Directrice du cabinet du ministre de la Justice
et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes

Marcel Parent

Député de Sauvé à l'Assemblée nationale depuis 1984
Adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation
Président du caucus du Parti libéral du Québec

Laurent Picard

Doctorat en administration
Professeur

Denis Therrien, c.a.

Comptable agréé
Président de la Commission d'Animation-Organisation du Parti libéral du Québec

Membres d'office

Robert Bourassa

Premier ministre du Québec et Chef du Parti libéral du Québec

Jean-Pierre Roy, c.a.

Comptable agréé
Président du Parti libéral du Québec
Représentant officiel du Parti libéral du Québec

Pierre Anctil

Ingénieur
Directeur général du Parti libéral du Québec

Pierre Saulnier

Administrateur
Président de la Commission politique du Parti libéral du Québec

...

Jocelyne Henri

Secrétaire d'assemblée

Résolution concernant le Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec

Adoptée par le Conseil général - Février 1990

- Attendu que le gouvernement libéral a réussi à faire accepter les cinq conditions du programme constitutionnel libéral de 1985 dans une entente unanime, signée en 1987 par les dix premiers ministres provinciaux ainsi que par le Premier ministre canadien et connue sous le nom d'«Accord du lac Meech»;
- Attendu que l'Accord du lac Meech permet la réintégration du Québec comme partenaire majeur au sein de la fédération canadienne;
- Attendu que l'Accord du lac Meech renouvelle le fédéralisme canadien dans un esprit d'unité;
- Attendu qu'un mouvement d'opposition s'est développé à l'encontre de l'Accord du lac Meech et que ce mouvement risque de conduire deux provinces canadiennes à refuser d'honorer leur signature et de ratifier l'Accord à l'intérieur du délai prévu;
- Attendu qu'une autre province menace de rescinder l'appui que son Assemblée législative a déjà donné à l'Accord;

Il est résolu:

1. de réitérer la volonté ferme du Parti libéral du Québec de faire ratifier l'Accord du lac Meech;
2. d'élargir immédiatement le mandat confié à la Commission politique, par les membres du Congrès, de mettre sur pied un comité constitutionnel chargé de la préparation du contenu politique de la deuxième ronde de négociation devant débiter après la ratification de l'Accord;
3. que ce nouveau mandat comporte la préparation de scénarios alternatifs à être soumis aux instances du Parti afin de parer à l'éventualité d'un échec de l'Accord du lac Meech;
4. que la composition du comité soit complétée par le Comité exécutif du Parti au plus tard au cours du mois de mars 1990;
5. que le comité s'engage rapidement dans une démarche qui tiendra compte de l'agenda suivant:
 - a) printemps 1990: ronde de consultations auprès des comités exécutifs des associations de circonscription électorale;
 - b) été 1990: Congrès de la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec;
 - c) automne 1990: rencontres thématiques régionales au cours desquelles le comité constitutionnel soumettra aux membres du Parti libéral du Québec des éléments de réflexion, pour fins de discussion;
 - d) janvier 1991: dépôt du rapport du comité constitutionnel au Comité exécutif du Parti libéral du Québec;
 - e) février 1991: présentation du rapport du comité au Congrès des membres.

Chronologie des événements et des travaux du Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec

- Février 1990:** Résolution du Conseil général du Parti libéral du Québec concernant le Comité constitutionnel;
- Mars 1990:** Formation du Comité constitutionnel par le Comité exécutif du Parti libéral du Québec;
- Avril 1990:** Premières séances de travail du Comité;
- 17 avril au 19 juin 1990:** Première ronde de consultations auprès des Comités exécutifs des associations locales;
- Avril à décembre 1990:** Plusieurs dizaines de rencontres privées avec des personnalités québécoises de tous les milieux, examen de différents rapports et expertises, assemblées régulières hebdomadaires du Comité pour étude et décisions;
- Juin 1990:** Échec de l'Accord du lac Meech;
- Septembre à décembre 1990:** Deuxième série de consultations des membres du Parti libéral du Québec;
- 25 novembre 1990:** Audition des représentations et réception des mémoires de différents membres du Conseil général du Parti libéral du Québec;
- Novembre et décembre 1990:** Série de rencontres de consultations avec les députés du Parti libéral du Québec;
- Décembre 1990 au 15 janvier 1991:** Rédaction et examen du rapport du Comité;
- 28 et 29 janvier 1991:** Dépôt officiel du rapport au Comité exécutif du Parti libéral du Québec et publication dudit rapport;
- 29 janvier 1991 aux 8, 9 et 10 mars 1991:** Discussions publiques du rapport et rencontres régionales d'information;
- 8, 9 et 10 mars 1991:** Congrès des membres du Parti libéral du Québec.

Introduction

Ce document du Parti libéral du Québec contient une proposition d'avenir pour le Québec. Il témoigne de notre foi et de notre confiance dans la capacité de la société québécoise de faire face aux défis de demain. Il contient la proposition du Parti libéral du Québec pour dénouer l'impasse constitutionnelle, politique, financière et économique qui frappe actuellement le Canada.

Afin de démontrer notre ouverture envers le reste du Canada, nous proposons que la création d'une nouvelle structure Québec-Canada soit discutée avec le gouvernement du Canada d'ici l'automne 1992. Si les négociations permettent de trouver un terrain d'entente entre le Québec et le Canada, un référendum sera tenu pour avaliser la démarche proposée par le Parti libéral du Québec. Si les négociations achoppent, un référendum sera tenu sur l'accession du Québec au statut d'État souverain.

Le Parti libéral du Québec s'engage donc, quelle que soit l'issue des négociations portant sur la proposition d'une nouvelle structure Québec-Canada, à tenir un référendum sur l'avenir politique du Québec.

La proposition libérale

Ainsi, pour briser l'impasse, le Parti libéral du Québec propose une nouvelle structure Québec-Canada. Cette proposition prévoit l'autonomie politique du Québec. Elle suppose que le Québec exerce désormais sa pleine souveraineté dans ses champs de compétence exclusive, dans certains domaines actuellement partagés ainsi que dans tous les secteurs non spécifiquement énumérés dans l'actuelle Constitution canadienne (i.e. pouvoir résiduaire). Le pouvoir de dépenser du gouvernement central dans les champs de compétence du Québec est éliminé.

Le Québec jouira ainsi d'une compétence exclusive, discrétionnaire et totale dans la plupart des domaines d'intervention. Le rapatriement de ces pouvoirs aura d'importantes conséquences sur le partage des responsabilités; il sous-tend notamment une réévaluation complète des partages fiscaux. En plus de rencontrer les aspirations du Québec quant au développement de son identité et de son économie, cette redéfinition permettra d'assainir la gestion des finances publiques canadiennes et s'attaquera à la lourdeur politique qui mine plusieurs grands dossiers économiques et sociaux.

Des mécanismes de concertation pourront être mis en place dans certains secteurs stratégiques où les partis le jugent souhaitable.

La proposition du Parti libéral du Québec inclut une offre d'union économique renforcée entre le Québec et le Canada. Cette nouvelle union est basée sur le principe de libre circulation des biens et services, des personnes et des capitaux. Elle suppose que la conduite de la politique monétaire tienne mieux compte dans le futur des particularités des régions du Canada.

Pour réaliser cette union économique, une structure politique commune sera créée, avec des responsabilités de concertation, de coordination et d'exécution dans les champs de compétence qui lui seront délégués, là où une association entre le Québec et le Canada se révèle mutuellement bénéfique. Globalement, les compétences communes devront être aussi restreintes que possible. Un des objectifs visés sera de réduire substantiellement la taille du gouvernement central. La défense et la sécurité du territoire, les douanes et tarifs, la gestion de l'actuelle dette canadienne, la politique étrangère seront du domaine commun. Une redistribution de la richesse se fera par l'établissement d'une nouvelle formule de péréquation.

La nouvelle structure Québec-Canada suppose une transformation profonde des institutions actuelles. L'actuelle Constitution canadienne sera remplacée par un nouveau pacte constitutionnel intégrant le droit pour les parties de s'en retirer suite à un avis préalable. Une nouvelle formule d'amendement sera mise en place. Le Sénat sera aboli. Les décisions du Parlement commun -- élu au suffrage universel--, seront restreintes à ses champs de compétence limitée. Notre proposition prévoit également la création d'un tribunal communautaire avec pour mandat d'assurer le respect du nouveau pacte. L'institution chargée d'administrer la politique monétaire sera restructurée afin de mieux refléter les réalités régionales. Les autres législatures auront le choix de suivre la même voie que le Québec, ou de déléguer des responsabilités supplémentaires à l'État central.

L'impératif d'un changement profond

Survenant au terme de plus de vingt ans d'efforts soutenus en vue de réviser le pacte constitutionnel de 1867, au Québec, l'échec de l'Accord du lac Meech a été durement ressenti. Il a été perçu comme un refus du Canada de reconnaître le caractère distinct de la société québécoise et le principe de l'égalité des deux peuples fondateurs. L'échec de l'Accord a également été interprété comme une preuve de plus de l'impossibilité pour le Québec d'obtenir, à l'intérieur du cadre fédéral actuel, les pouvoirs indispensables à sa survie et à son épanouissement comme seule société francophone d'Amérique du Nord. Preuve enfin de l'impasse constitutionnelle et de l'incapacité pour le Québec de réintégrer dans l'honneur et l'enthousiasme la Constitution canadienne, après que celle-ci eut été modifiée sans son accord en 1982.

L'échec de l'Accord du lac Meech s'impose comme un événement historique. Cet échec a placé le Canada devant l'impératif du changement. Et, plus que tout, cet échec de l'Accord du lac Meech est

survenu à un moment de son histoire où la société québécoise a atteint un degré de maturité, d'ouverture et de développement qui l'autorise à se sentir pleinement en contrôle de son avenir. Le Québec a désormais, hors de tout doute, les moyens et les ressources nécessaires à la réalisation de ses choix.

Les Québécois partagent des valeurs fondamentales du peuple canadien, dont le respect pour les droits de la personne, la liberté d'expression, l'unité et l'harmonie entre citoyens et le droit de chaque personne à la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Ces valeurs ont gagné aux Canadiens le respect de l'ensemble de la communauté internationale. Néanmoins, à plusieurs égards, le fédéralisme canadien n'a pas su remplir ses promesses. Depuis quelques décennies, la situation s'est aggravée. Les éternels conflits linguistiques et culturels se doublent aujourd'hui d'une crise financière et économique d'une nature sans précédent dans l'histoire du fédéralisme canadien. Des problèmes structurels minent l'économie sans que l'on puisse les résoudre, faute de consensus entre les différentes provinces ou régions du pays. On le constate de plus en plus: l'État fédéral canadien repose sur des pratiques centralisatrices figées par une volonté inflexible d'uniformiser à outrance les services publics et par la poursuite de grandes politiques dites "nationales". Or, ces préoccupations du gouvernement fédéral répondent mal aux véritables besoins des provinces, des entreprises, des citoyennes et des citoyens. En outre, l'État fédéral ne dispose hélas plus des moyens financiers indispensables à la conduite de ses politiques.

Ce n'est pas sans raison que les institutions fédérales éprouvent de plus en plus de mal à s'imposer et que l'on assiste à une montée des régionalismes au pays. Le Québec n'est plus seul dans son camp. Plusieurs provinces en ont assez des empiètements du fédéral dans leurs champs de compétence. Elles s'insurgent contre les coûteux et stériles chevauchements de juridictions, générateurs d'inefficacité et d'irresponsabilité. Partout en Occident, le rôle de l'État évolue, mais le Canada semble tout simplement incapable d'emboîter le pas. Il apparaît de plus en plus coupé des nouvelles réalités économiques et politiques internationales. Le Canada, dans sa forme actuelle, est devenu difficilement gouvernable.

Nonobstant l'impasse constitutionnelle actuelle, on s'accorde généralement, dans l'ensemble des provinces canadiennes, sur l'urgence de remettre sur les rails l'économie et les finances publiques. Il en va ici de la santé des économies canadienne et québécoise, et ultimement, de notre qualité de vie. C'est dans cet esprit que le Parti libéral du Québec propose une réforme très substantielle des structures politiques et administratives du gouvernement central.

Dans sa recherche d'une option, le Parti libéral du Québec a favorisé une formule tablant sur nos acquis, une solution susceptible de préserver et de promouvoir le développement dans l'harmonie des sociétés québécoise et canadienne.

Les objectifs

Avant d'arrêter son choix sur une option plutôt qu'une autre, le Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec a établi les objectifs de ce nouvel ordre politique et économique. L'option constitutionnelle privilégiée par le Parti libéral du Québec doit assurer:

- 1• L'autonomie politique du Québec afin de répondre à la volonté d'affirmation du peuple québécois;
- 2• Une plus grande intégration économique et l'instauration de conditions optimales au développement économique du Québec;
- 3• Le respect des droits et libertés des personnes et la recherche de l'harmonie sociale;
- 4• La stabilité des systèmes de services sociaux, de santé et de sécurité du revenu.

L'autonomie politique du Québec se trouve au coeur de notre démarche politique, car celle-ci est tout à fait indispensable à notre épanouissement, non seulement pour promouvoir notre identité collective, mais aussi pour renforcer les bases économiques du Québec.

Le nouvel ordre politique et économique proposé par le Parti libéral du Québec reconnaît également les avantages du marché commun canadien et d'un accroissement des échanges entre régions. Il vise à encourager ces échanges en garantissant la libre circulation des biens, des capitaux et de la main-d'oeuvre. Ainsi, le Parti libéral du Québec propose l'élimination des barrières commerciales et le maintien des unions monétaire et douanière actuelles. Il insiste sur la nécessité de mettre en oeuvre une politique monétaire plus équitable et plus transparente. Pour ce faire, une révision en profondeur de la structure et du fonctionnement de la banque centrale s'impose.

Par ailleurs, le nouvel ordre politique devra non seulement garantir le respect des droits et libertés pour tous les individus, mais également assurer aux Québécois anglophones leurs droits historiques reconnus et, en particulier, le droit de s'exprimer à travers leurs propres institutions sociales et culturelles, ainsi que celui d'en gérer le devenir. Il favorisera le plein épanouissement des différentes communautés ethniques et confessionnelles sur le territoire québécois. Les nations autochtones demeureront, quant à elles, des partenaires traitées d'égaux à égal. Le Québec cherchera à favoriser une perspective d'autonomie gouvernementale. Les droits fondamentaux des citoyens seront protégés par une Charte québécoise des droits enchâssée dans la nouvelle Constitution du Québec. Enfin, en matière de services sociaux, le Québec préservera l'intégrité des services actuellement offerts à ses citoyens.

En optant pour une réforme d'importance majeure, le Parti libéral du Québec regarde résolument vers l'avenir. À la lumière des changements économiques et politiques qui marquent la nouvelle dynamique internationale, le moment ne saurait être mieux choisi pour établir une nouvelle structure Québec-Canada. Car l'avenir commence aujourd'hui.

Chapitre 1: Que veut donc le Québec?

Depuis plusieurs décennies déjà, le Québec demande au reste du Canada que l'on reconnaisse sa spécificité au sein de la fédération. Il revendique des pouvoirs accrus pour assurer son développement. De tout temps, les premiers ministres québécois ont exigé une plus grande décentralisation du régime fédéral et un nouveau partage des pouvoirs afin de mieux répondre aux aspirations des Québécois. Rappelons les grandes lignes de ces revendications traditionnelles du Québec.

Le partage des pouvoirs: tendance à la centralisation

La répartition des pouvoirs prévue à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique accorde, en 1867, une nette prédominance au gouvernement fédéral qui se voit confier les principaux pouvoirs de l'époque, en plus de disposer de pouvoirs résiduels et du droit de désavouer toute loi provinciale. Sur le plan financier, le fédéral se voit conférer les principaux leviers de taxation.

Dès le départ, la «Confédération» n'en est pas une, en ce sens qu'elle n'est pas un système où «les États membres conservent leur pleine souveraineté tant interne qu'externe, mais délèguent à un organe central l'exercice de certaines compétences»¹. La répartition des pouvoirs est d'ailleurs rapidement source de frictions entre paliers de gouvernements. Le contexte est propice à la revendication, autant de la part du fédéral que des provinces. Ces dernières réussissent toutefois, avec l'appui du Conseil privé, à affirmer leur personnalité propre face au gouvernement central.

¹ Brossard, J., L'immigration: les droits et les pouvoirs du Canada et du Québec, 1975.

À la faveur de la première guerre mondiale, le gouvernement fédéral renverse la situation. Il centralise les pouvoirs et envahit le champ des impôts des sociétés (1916) et des particuliers (1917), avec promesse de s'en retirer une fois la guerre terminée. Il ne le fera pas.

Se faisant par nécessité plus interventionnistes qu'auparavant, les provinces ont d'importants besoins financiers à combler. Plutôt que de se retirer des champs de taxation provinciaux comme il l'avait promis, le gouvernement fédéral institue des programmes de subventions conditionnelles dans les secteurs de la santé et de l'éducation, deux autres domaines de juridiction provinciale. En 1927, le fédéral met sur pied un régime de pensions de vieillesse financé à 50% par les provinces. Le Québec résiste à cette ingérence et sera la dernière province à adhérer au régime en 1936. La poussée centralisatrice est cependant temporaire. Dès la fin de la première guerre mondiale, le gouvernement fédéral adopte une politique financière moins envahissante, soucieux qu'il est de ne pas s'endetter trop lourdement. La part du gouvernement fédéral dans les dépenses publiques totales décroît substantiellement. Ce n'est qu'avec la grande crise économique que le gouvernement fédéral retrouvera sa volonté centralisatrice et empiètera de nouveau dans les champs de compétence des gouvernements provinciaux.

Le gouvernement fédéral profite en effet de la crise pour instaurer des programmes à frais partagés pour les travaux publics, l'aide à la colonisation ou les secours directs aux sans-emplois. Chargée d'enquêter sur les relations entre le Dominion et ses provinces dans les années 30, la Commission Rowell-Sirois recommande une plus grande intervention du gouvernement fédéral, perçue comme la seule ligne de conduite acceptable pour atteindre une meilleure justice sociale et la diminution des inégalités. La recommandation est suivie.

En 1940, avec l'accord des provinces, un régime pancanadien d'assurance-chômage est instauré. Deux ans plus tard, les gouvernements provinciaux cèdent au gouvernement fédéral le produit de l'impôt sur les individus et les sociétés. Puis, le gouvernement fédéral met sur pied un ministère fédéral de la Santé et du Bien-être et un programme d'allocations familiales (1945), encore une fois des domaines de juridiction provinciale. Le régime fédéral canadien vient clairement de prendre le virage de la centralisation. Les relations fédérales-provinciales en seront considérablement modifiées jusqu'à nos jours. Il se crée à cette époque une alliance Québec-Ontario (l'alliance Duplessis-Hepburn du nom des deux premiers ministres des provinces) qui dénonce les manoeuvres centralisatrices d'Ottawa. Ces deux provinces prônent un fédéralisme plus souple, plus décentralisé.

Une fois la seconde guerre mondiale terminée, le gouvernement fédéral, plutôt que de retraiter comme il l'a fait dans le passé, propose au contraire une vaste politique nationale, touchant l'administration publique, l'économie, la santé, le développement social, et la culture au Canada. Cette ambitieuse politique instaure les bases de ce qui deviendra l'État-providence. Pour réaliser cette politique nationale, le gouvernement fédéral s'accapare de nouvelles compétences législatives, il cherche à contrôler la totalité des assises fiscales contre transferts aux provinces. Il utilise une fois de plus la technique des programmes à frais partagés et des subventions conditionnelles pour envahir des secteurs de compétence provinciale (ressources naturelles, transport, habitation, agriculture, enseignement professionnel) ou réaliser de grands travaux (route Transcanadienne).

Par souci d'équité sociale, le gouvernement fédéral institue, en 1957, un mécanisme de redistribution des richesses via le programme de péréquation. L'année suivante, il crée un programme à frais partagés d'assurance-hospitalisation auquel le Québec adhère à contrecœur, en cherchant à obtenir le plus grand contrôle possible sur le régime. Ces programmes ont sans doute apporté des bénéfices au Québec mais ils ont, en même temps, limité son autonomie d'action. La politique dictée par le gouvernement fédéral est stricte: les provinces sont forcées, sous peine d'être privées d'argent, de se conformer aux normes nationales définies par Ottawa.

Chaque fois qu'il en a l'occasion au cours de l'histoire, le Québec affirme son caractère distinct. Aucune autre province n'adopte une approche aussi autonomiste dans ses relations avec Ottawa ou ne réclame des modifications aussi substantielles à la Constitution.

L'affirmation du Québec

À partir du début des années 60, on assiste à un timide mouvement de décentralisation, à une formule de fédéralisme dit coopératif qui durera quelques années. Le gouvernement fédéral crée en effet, en 1964, la formule *d'opting out* qui permet à une province de se retirer de certains programmes, sans pénalité financière. Le Québec est le seul à profiter de cette ouverture. Dès 1964, sous la gouverne du Premier ministre Lesage, le Québec se retire de 28 programmes fédéraux! Il décide de ne pas participer au régime de pensions du Canada et met sur pied son propre régime de rentes. Il crée la Caisse de dépôt et placement, une institution qui jouera un rôle prépondérant dans le développement économique du Québec. Profitant d'un vaste consensus sur la nécessité de moderniser les structures politiques et économiques du Québec, le gouvernement crée aussi les ministères, sociétés et régies d'État qu'il juge indispensables à son développement et initie un ensemble imposant de nouvelles politiques et de nouveaux programmes. C'est la Révolution tranquille. Le Québec s'affirme déjà comme société distincte.

Dans ses relations avec le gouvernement fédéral, le Québec désire mettre fin aux ingérences fédérales dans les affaires de juridiction provinciale. Il demande que les pouvoirs résiduaire non expressément confiés au gouvernement fédéral soient accordés aux provinces. Le Québec réclame aussi des pouvoirs plus étendus en matière d'agriculture, de services sociaux, de développement régional et d'immigration. Il exige la compétence en matière de radio et de télévision et déclare que la politique québécoise des communications est indissociable du développement de la culture et de l'éducation. Enfin, le Québec désire faire entendre sa voix dans la communauté internationale, en particulier au sein de la francophonie.

En définitive, le Québec défend non seulement ses champs de juridiction et réclame plus d'autonomie, mais il revendique l'obtention d'un statut particulier au sein de la fédération. Il se démarque ainsi nettement des autres provinces canadiennes. Il s'affirme comme société distincte dotée d'un État national fort, porteur du développement de sa population. À la différence de ce que l'on observe généralement dans le reste du pays, pour la population du Québec c'est le gouvernement québécois qui est jugé le plus apte à assurer ce développement, alors qu'ailleurs au Canada, on choisit d'abord le gouvernement du Canada.

En réalité, le Québec possède tous les attributs d'une société distincte par son histoire, sa langue, sa culture et ses institutions. C'est une société à part entière, capable de générer des consensus, dotée d'une unité géopolitique et appuyée par une structure économique diversifiée dont plusieurs secteurs sont porteurs de développement à long terme. Le Québec a fait et continue de faire sa marque dans tous les domaines de l'activité humaine: économique, culturel, scientifique, et autres. Il est, en définitive, maître d'oeuvre de son présent et de son avenir.

Sur le plan constitutionnel, les visions des gouvernements québécois et fédéral divergent fondamentalement. On ne parle pas le même langage. Tandis que du côté québécois, on réclame de profonds changements et un nouveau partage des pouvoirs plus compatibles avec les objectifs de la société québécoise, au fédéral, on s'intéresse surtout au rapatriement de la Constitution et à la rédaction d'une Charte canadienne des droits de la personne. Le Québec essaie de modifier le fédéralisme dans le sens d'un nouveau partage des pouvoirs tandis que le Canada évolue vers une plus grande centralisation.

L'exercice de négociation est laborieux. Au moindre différend, il y a crise. Si le compromis entre les différents paliers de gouvernements paraît possible, c'est souvent au prix de longues négociations. Il devient de plus en plus clair que la fédération canadienne repose davantage sur une dynamique de conflit que de consensus, sur la controverse plutôt que l'harmonie.

Cet état de fait culmine avec la promesse faite par le gouvernement fédéral au moment du référendum, d'un fédéralisme renouvelé dans le sens des aspirations du Québec. Cet engagement ne sera pas tenu. La Constitution est rapatriée en 1982 sans l'accord du Québec et contre l'avis de l'Assemblée nationale.

Le Québec se trouve alors exclu de la plus importante modification constitutionnelle de l'histoire du fédéralisme canadien. Il se voit isolé au sein du pacte fédératif. Désormais, le Parlement central pourra modifier la Constitution sans obtenir l'accord unanime des provinces. Pour la plupart des modifications à la Constitution, il suffit que sept provinces, représentant au moins 50% de la population canadienne, y consentent.

L'urgence de l'adhésion du Québec à l'acte constitutionnel de 1982 est reconnue avec l'Accord du lac Meech, conclu en juin 1987, avec l'appui des onze chefs de gouvernements fédéral et provinciaux. Cinq conditions minimales sont posées à cet égard par le Québec: la reconnaissance de la spécificité du Québec, la limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, l'obtention de pouvoirs accrus en immigration, un droit de veto ou de retrait avec compensation financière sur les modifications constitutionnelles et enfin, une participation à la nomination des juges de la Cour suprême. Le 30 avril 1987, ces conditions sont acceptées par les onze premiers ministres. Elles sont ratifiées dans leur forme juridique en juin de la même année. La formule d'amendement adoptée en 1982 prévoit cependant que cet accord doit être ratifié par le Parlement du Canada et par les législatures provinciales dans un délai de trois ans.

On connaît trop bien la suite! Deux provinces n'ont pas ratifié l'Accord et le tout s'est soldé par un échec. Un échec qui confirme l'impasse du fédéralisme actuel: tandis que le Québec propose une nouvelle vision canadienne s'appuyant sur la notion de dualité, le Canada rejette cette vision sans parvenir à proposer une option de rechange acceptable pour tous.

À l'issue de l'échec de l'Accord du lac Meech, le Québec, par la voix de son Premier ministre Robert Bourassa, se déclare libre et capable d'assumer son destin. Une commission parlementaire élargie sur l'avenir constitutionnel du Québec est mise sur pied.

* * *

Ce rappel historique fait clairement ressortir une chose: l'histoire du peuple québécois repose sur une volonté d'union au reste du Canada, jumelée à une volonté d'autonomie politique et culturelle. Cette recherche d'équilibre, constante à travers l'histoire du Québec, explique que l'échec de l'Accord du lac Meech ait été ressenti avec tant d'amertume par la population québécoise. Cet échec témoigne de l'absence d'une volonté commune et d'une incapacité chronique à procéder aux aménagements constitutionnels et politiques susceptibles de résoudre la crise que traverse le Canada. Il témoigne peut-être même aussi d'une absence de vouloir-vivre collectif sur la base historique des deux peuples fondateurs qu'entraîne, entre autres, l'arrivée massive, surtout au Canada anglais, d'un flot continu de nouveaux immigrants nécessairement peu familiers avec les origines historiques du Canada.

Le refus du Canada de répondre aux cinq conditions minimales du Québec signifie donc que le fédéralisme, dans sa forme actuelle, ne permet plus au Québec de réconcilier ses volontés d'union et d'autonomie. Les ponts sont brisés. C'est l'impasse.

Chapitre 2: L'impasse du fédéralisme actuel

Dans l'ensemble, le Québec et le peuple québécois ont été capable d'agir et de se développer à l'intérieur du cadre fédéral. Il serait erroné de prétendre que le fédéralisme n'a eu que des impacts négatifs sur le Québec. Le Québec bénéficie d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde. Il s'est doté, à l'instar du Canada, d'un système de santé et de services sociaux des plus généreux. Le Québec est une terre de liberté. En tant que partie du pays canadien, le Québec participe et profite de la réputation enviable dont jouit le Canada dans la famille des nations. L'espace économique canadien en particulier offre de nombreux avantages.

Mais une lecture historique de l'expérience du fédéralisme canadien nous force à reconnaître une antinomie entre la tendance à la centralisation et à l'uniformisation du régime canadien, d'une part, et d'autre part, la volonté sans cesse grandissante du Québec d'affirmer son autonomie et sa spécificité et d'être pleinement maître de ses décisions et des choix qui le concernent. Telle est donc là, fondamentalement, la raison première de l'impasse actuelle.

En 1965, les commissaires Laurendeau et Dunton écrivent, dans leur rapport préliminaire sur le bilinguisme et le biculturalisme, que le "Canada traverse la période la plus critique de son histoire depuis la Confédération." Ils poursuivent: "Nous croyons qu'il y a crise: c'est l'heure des décisions et des vrais changements; il en résultera soit la rupture, soit un nouvel agencement des conditions d'existence..." En 1977, la Commission fédérale Pepin-Robarts sur l'unité canadienne conclut également que le Canada traverse une crise. En 1990, l'échec de l'Accord du lac Meech invite aux mêmes conclusions.

Un régime peut-il vivre continuellement en situation de crise, sans qu'on y apporte des ajustements, des changements pour en assouplir le fonctionnement? Le régime fédéral canadien peut-il se renouveler? Est-il encore adapté aux contextes actuel et à venir?

Répondre à ces questions exige l'évaluation de la performance du fédéralisme canadien et cette analyse doit se faire en regard des objectifs poursuivis. Parmi ces objectifs, mentionnons le développement d'une économie forte, la stabilité politique, l'efficacité des services publics, la réduction des inégalités régionales, la création d'un pays bilingue, la promotion du multiculturalisme...

Sur plusieurs de ces aspects, le fédéralisme canadien n'a pas rempli ou ne remplit plus ses promesses. Les conflits linguistiques et culturels des années 60 et 70, résultat d'une incapacité du système fédéral à reconnaître l'égalité des deux peuples fondateurs, ne se sont guère estompés. Pire, à ces conflits s'ajoute aujourd'hui une crise financière et économique, elle-même résultat de l'incapacité chronique de nos institutions fédérales à faire face aux transformations des années 80, sans parler des défis des années 90. L'impératif de changement s'accroît. Pourtant, nos structures politiques refusent d'évoluer.

Créer une économie forte

Un des objectifs du fédéralisme canadien a été de créer un marché commun, une économie nationale forte. Or, il est bien connu que l'intégration économique au Canada reste un objectif à compléter. Les obstacles au commerce demeurent nombreux et nuisent, chacun à leur façon, à notre performance économique¹. Plus grave encore, notre structure industrielle reste fragile. Les entreprises canadiennes et québécoises ont du mal à tirer profit des nouvelles règles du jeu international.

¹ Voir à ce sujet le rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Volume 3, 1985, p. 109.

Aujourd'hui, la globalisation des marchés, l'internationalisation des économies confrontent nos entreprises à un environnement concurrentiel de plus en plus étendu, dépassant les frontières canadiennes. Le commerce mondial a augmenté deux fois plus vite que la production depuis le début des années 70. Une nouvelle dynamique s'impose avec l'intégration des économies de l'Est au système commercial mondial, la *formation de vastes blocs commerciaux*, la réduction des obstacles non tarifaires.

Un environnement économique aussi concurrentiel impose à ses participants une nouvelle discipline et une aptitude à s'adapter au changement. En fait, il devient de plus en plus évident que les chefs de file du monde de demain se retrouveront principalement au sein des pays qui auront été capables de maîtriser ces changements. Or, plusieurs problèmes structurels minent l'économie canadienne: faiblesse traditionnelle des activités de recherche et développement, diffusion lente des innovations technologiques, carences marquées en matière de qualification professionnelle et de développement d'une main-d'œuvre spécialisée, fardeau fiscal peu concurrentiel, insuffisance des efforts consacrés à l'expansion des marchés étrangers, perspectives peu encourageantes pour le secteur des ressources naturelles... Sans compter que la croissance de la productivité des entreprises canadiennes est l'une des plus faibles de tous les pays industrialisés, tandis que les coûts relatifs de main-d'œuvre et les coûts de capital sont parmi les plus élevés².

2 Voir à ce sujet le diagnostic posé par l'Association des économistes québécois (ASDEQ) dans son mémoire à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, novembre 1990, p.7.

Cette situation, si elle se prolonge, risque d'être lourde de conséquences. Elle provoquera à coup sûr une détérioration importante de nos échanges avec l'étranger et, par conséquent, une diminution significative de notre niveau de vie. L'enjeu est majeur. Il s'agit en quelque sorte de la place que l'on veut occuper sur l'échiquier international de demain, ou en termes plus crus, de notre survie économique. Or, comme nous le verrons maintenant, la nature et l'exercice de notre fédéralisme ne sont pas étrangers aux difficultés des entreprises canadiennes et québécoises.

La lourdeur politique

Au Canada, les institutions fédérales éprouvent actuellement de plus en plus de mal à s'imposer et à gouverner. L'obstruction récente du Sénat au projet de loi sur la taxe sur les produits et services (T.P.S.) en constitue un exemple éloquent. Le traité de libre-échange canado-américain et la réforme de l'assurance-chômage ont eux aussi fait l'objet d'entraves systématiques de la part du Sénat. Le fédéralisme se trouve au milieu d'une impasse politique qui freine la prise de décisions dans plusieurs dossiers économiques d'importance pour l'avenir du pays, alors que des ressources économiques et financières considérables sont gaspillées en raison du chevauchement des juridictions et de la méconnaissance des réalités régionales par le pouvoir central.

Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, de constater l'effritement inéluctable des bases nationales des grands partis. Le système ne parvient plus à tenir compte des intérêts de régions différentes, à plus forte raison, ne peut-il tenir compte des intérêts de peuples et de cultures différentes. La crise institutionnelle s'accompagne donc d'une montée du régionalisme au pays, aggravée par une situation où les transferts fédéraux, loin de bénéficier aux provinces les plus en difficulté, sont davantage dirigés vers les provinces les mieux nanties³, consacrant ainsi la pérennité des disparités régionales.

Le Québec n'est donc plus seul à revendiquer des changements constitutionnels et une réforme en profondeur du partage des pouvoirs. Dans plusieurs régions du Canada, on assiste à une remise en question de la structure du pouvoir et de l'équilibre entre le Canada central et la périphérie. L'émergence de groupes politiques comme le Bloc québécois et le Reform Party témoignent de cette montée du régionalisme. Une poussée régionaliste est la contrepartie du statu quo et de la centralisation que d'aucuns, en Ontario et dans les Maritimes, continuent, malgré tout, de favoriser.

Il existe donc d'importantes divergences quant à l'avenir politique que l'on souhaite donner au pays. On arrive mal à voir et à sentir une communauté d'esprit et d'intérêts, et encore moins, une vision commune des provinces canadiennes sur le renouvellement du fédéralisme.

Par ailleurs, il est urgent de réévaluer l'idée que l'on se fait de l'État canadien. Le système politique canadien tel qu'il existe encore aujourd'hui repose sur une conception d'un État interventionniste, d'un État-providence. Les années 80 ont durement mis à l'épreuve cette conception de l'État. D'une part, la globalisation des marchés exige des appareils administratifs efficaces et concurrentiels. D'autre part, l'interventionnisme public crée souvent la dépendance tout en biaisant le comportement des agents socio-économiques.

3 Entre 1984 et 1988, la croissance des transferts fédéraux s'est élevée à 7,7% chez les provinces les mieux nanties contre 5,7% chez les provinces moins bien nanties. Voir Ministère des finances du Québec, Budget 1990-1991, annexe E, page 15.

La nouvelle philosophie économique libérale qui déferle sur le monde occidental depuis le début des années 80 propose une alternative à cette conception désuète. Elle s'articule autour d'une plus grande responsabilisation des citoyens qui prennent en charge leur destinée. Dans ce nouveau contexte, l'État hérite d'un rôle de "catalyseur". Pour remplir cette tâche, l'État se réorganise autour d'unités plus cohérentes, plus faciles à gérer, mieux adaptées aux besoins des agents socio-économiques. La décentralisation des responsabilités publiques constitue l'une des manifestations de ce nouveau courant. Les décisions doivent se rapprocher des citoyens à qui elles s'adressent.

Force est de constater que le Canada éprouve des difficultés à réaliser le virage. Le marasme économique et financier dans lequel se trouve plongé le Canada n'est d'ailleurs pas sans relation avec l'absence de consensus national sur les grands dossiers. Le Canada est de moins en moins gouvernable.

La crise des finances publiques

La crise du fédéralisme canadien touche les finances publiques. Le déficit des administrations publiques canadiennes est l'un des plus élevés du monde industrialisé. Parmi les principaux pays de l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE), seule l'Italie affiche une performance pire que la nôtre. Ce problème a peine à se résorber et tout laisse croire qu'il demeurera présent pour plusieurs années encore. Les disparités d'aspirations et de cultures des populations desservies, l'étendue du territoire et l'éloignement des populations par rapport aux centres de décisions, enfin l'acharnement à vouloir maintenir à tout prix des normes nationales beaucoup trop contraignantes: tous ces facteurs contribuent à accroître indûment les coûts de fonctionnement de l'État et à réduire considérablement l'efficacité du secteur public.

La crise des finances publiques a pris de telles proportions qu'elle menace l'équilibre de la fédération. Le gouvernement fédéral ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire au maintien de l'équilibre aussi précaire. La crise menace en outre les projets de développement social. Elle entraîne une érosion et une remise en question de plus en plus impérieuse des programmes sociaux existants.

La politique actuelle des taux d'intérêt pratiquée au Canada ne saurait être dissociée de la situation budgétaire fédérale. Le déficit fédéral, facteur inflationniste important, et la dette nationale ont atteint de tels niveaux qu'ils créent d'importantes pressions sur les marchés financiers et minent la confiance des investisseurs. Seule une politique de hauts taux d'intérêt permet de pallier à ces problèmes.

Or, des taux d'intérêt trop élevés par rapport à ceux d'autres pays contribuent à augmenter les coûts de capitalisation des entreprises canadiennes, ce qui ralentit la nécessaire conversion des infrastructures de production et l'acquisition de nouvelles technologies. Privées de ces nouveaux outils de production, les entreprises canadiennes ne peuvent se mesurer avec succès à la concurrence internationale, ce qui handicape notre performance économique et du coup, notre capacité à supporter nos programmes sociaux. Les hauts taux d'intérêt entraînent également un relèvement de la valeur du dollar canadien, nuisant ainsi aux exportations. Non seulement la politique monétaire fédérale freine-t-elle la modernisation de nos entreprises, mais elle ralentit également la progression de nos livraisons sur les marchés étrangers.

Cette crise des finances publiques sévit alors que nous assistons toujours à de stériles et improductifs dédoublements de programmes gouvernementaux dans de nombreux secteurs d'intervention (développement économique, agriculture, immigration, santé, éducation, formation de la main-d'oeuvre, etc.)⁴. Le chevauchement des deux paliers de gouvernement provoque une dispersion des ressources de même qu'une absence de direction nette dans l'ensemble des actions gouvernementales. La concertation n'existe pas, les fonds publics ne sont pas utilisés de façon optimale⁵.

En définitive, le régime fédéral actuel, loin de pouvoir supporter le développement social et économique, contribue à accentuer le problème. L'état des finances publiques ne permet plus au fédéral de pallier aux problèmes du régime ou de gérer ses contradictions internes. Les conséquences sont dramatiques pour tous, mais se révèlent encore plus importantes pour les régions moins nanties.

L'incapacité d'atténuer les inégalités régionales

Très tôt est apparue dans l'histoire canadienne, la volonté fédérale d'atténuer, sinon d'éliminer, les disparités régionales. Cette volonté préoccupe toujours le gouvernement fédéral. Tout indique cependant que le fédéralisme canadien n'a pas réussi à réduire les écarts de richesse entre provinces. Au contraire, ces écarts s'accroissent.

4 Il est de notoriété que plusieurs programmes se chevauchent. Une étude effectuée en 1978 par deux chercheurs de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) a conclu que sur un total de 465 programmes fédéraux et provinciaux recensés à l'époque, 277 (60%) étaient en chevauchement direct ou indirect. Voir, Germain Julien et Marcel Proulx (sous la direction de Arthur Tremblay) Le chevauchement des programmes fédéraux et québécois, École nationale d'administration publique, Québec, 1978, p. 33.

5 "Les chevauchements de compétence entre Ottawa et Québec sont donc très nombreux et leurs conséquences sont excessivement coûteuses pour les administrés. (...) Une telle situation est foncièrement génératrice d'inefficacité et d'irresponsabilité sur une grande échelle. (...) Les excès mentionnés ajoutent plusieurs milliards de dollars en pure perte aux dépenses fédérales et provinciales combinées. Si elles étaient réalisées, des économies de cet ordre feraient disparaître une fraction non négligeable du déficit fédéral actuel." L'avenir politique et constitutionnel du Québec : sa dimension économique, Mémoire de la Chambre de commerce du Québec à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, octobre 1990, p.14.

C'est dans le marché du travail que les inégalités régionales sont peut-être les plus criantes. L'écart entre le taux de chômage national et le taux enregistré dans certaines provinces illustre bien cette inégalité⁶. Cet écart est encore plus important si on compare l'Ontario aux provinces les plus pauvres de la fédération. Il ne s'agit pas d'une situation ponctuelle mais bien d'un phénomène structurel, qui persiste depuis des années sans que l'on parvienne à le résorber dans le présent cadre du fédéralisme canadien.

Une partie de cet écart est attribuable aux différences structurelles des économies régionales, l'Ontario est industrialisée tandis que Terre-Neuve dépend d'activités économiques saisonnières. Mais une autre portion de l'écart s'explique par des facteurs locaux ou des facteurs liés aux politiques publiques. Et les politiques fédérales ne contribuent pas à les atténuer. Elles ont tendance à encourager la dépendance plutôt que d'accroître la mobilité ou de bonifier les conditions de production des régions bénéficiaires⁷.

Les politiques fédérales de redistribution sont également de moins en moins praticables en vertu de la situation budgétaire dans laquelle le gouvernement fédéral s'est enlisé. Ainsi, le programme de péréquation, dont le principe même est inscrit dans la Constitution, ne parvient pas à assurer aux citoyens des provinces un niveau de vie comparable. Faute de fonds suffisants, le fédéral a été le premier à mettre ce principe au rancart.

6 Pour le premier semestre de 1990, le taux de chômage atteignait 5,5% en Ontario contre 8,8% dans le reste du Canada, un écart de 60%.

7 Dans son rapport intitulé Une décennie en transition, le Conseil économique du Canada souligne que les politiques de transferts aux régions n'ont guère favorisé l'établissement d'une capacité de production rentable et durable. Le rapport conclut qu'elles ont dans bien des cas, au contraire, créé une dépendance et un recours constant aux paiements de transfert. Conseil Economique du Canada, vingt-septième exposé annuel, 1990, p.39.

Dans l'ensemble, les politiques de développement économique et industriel initiées par le gouvernement fédéral ont eu des résultats très mitigés, pas toujours conformes aux véritables objectifs de développement des régions. Loin de créer une véritable plate-forme pour le développement économique dans chacune des régions du pays, ces programmes ont plutôt cultivé une forme de dépendance des provinces moins nanties face aux programmes de transferts et de péréquation et ont, le plus souvent, donné lieu à l'affrontement, les priorités fédérales n'étant souvent pas conformes aux besoins réels des régions. Le défi est donc de taille. Les expériences peu concluantes de bien d'autres pays en témoignent.

Le rejet de la notion de dualité

Alors que les problèmes de développement économique et de développement régional s'accroissent au cours des dernières années, le fédéralisme canadien n'a pas réussi à atténuer ses contradictions culturelles. Pour se donner une identité propre, le Canada a choisi la voie du bilinguisme et du biculturalisme. Mais le défi du bilinguisme n'a jamais pu être relevé avec succès, comme le démontrent les forts taux d'assimilation des francophones hors Québec. On a bien essayé dans certaines régions-cibles ayant valeur de symbole (exemple: la capitale nationale) et pour certains services fédéraux, d'instaurer une forme de bilinguisme. En dépit d'efforts récents de certaines provinces pour mieux desservir leur population francophone, il reste que, concrètement, des communautés entières sont menacées d'assimilation à plus ou moins long terme et la notion même de dualité des peuples fondateurs est rejetée par le Canada anglais, et, phénomène encore plus triste, tout cela, en dépit de la volonté continue et des efforts héroïques qui ont depuis toujours caractérisés le combat des francophones hors Québec.

L'évolution démographique, plus faible au Québec que dans le reste du Canada, risque par ailleurs de marginaliser encore davantage le fait français au pays. Le maintien du multiculturalisme au Canada joue contre la population francophone, cette dernière étant considérée par une très forte proportion de citoyens canadiens comme une communauté culturelle parmi tant d'autres, ce qui veut dire qu'on doit la traiter sur le même pied que les autres! Le récent débat sur l'Accord du lac Meech a maintes fois illustré cette réalité.

* * *

Voilà plus de vingt-cinq ans que le Canada traverse «la plus grave crise de son histoire» sans parvenir à se renouveler dans le sens des aspirations légitimes du Québec. Les efforts de renouvellement du fédéralisme ont échoué. Or, des changements significatifs s'avèrent nécessaires, non seulement pour respecter la spécificité du Québec, mais également pour protéger la richesse actuelle et future -- le niveau de vie -- de tous les citoyens, canadiens comme québécois.

La dernière décennie a maintes fois démontré le manque d'adaptation du régime fédéral canadien aux nouvelles réalités économiques et politiques internationales. L'État canadien est trop lourd, trop centralisé. Il souffre des maux qui paralysent les trop grandes organisations: lenteur des processus de décision, mauvaise interprétation des besoins des usagers, sans compter le gaspillage découlant des chevauchements de compétences, ou la vulnérabilité du système aux groupes d'intérêts. Dans un contexte où l'État s'accapare de près de la moitié des ressources productives, on ne peut espérer construire une économie compétitive sans pouvoir compter sur un appareil étatique efficace, souple et capable de s'ajuster aux nouveaux besoins, aux nouvelles réalités. Sur ce plan, l'impératif de changement est aussi réel pour le Québec que pour les autres provinces.

Dans ses efforts de renouvellement du fédéralisme, le Parti libéral du Québec a toujours poursuivi deux objectifs: l'affirmation du caractère distinct de la société québécoise et le renforcement économique du Québec. Le statu quo constitutionnel apparaît comme une menace pour chacun de ces objectifs. Par contre, les changements souhaités sont impossibles dans le cadre actuel, d'où la nécessité de sortir de l'ordre constitutionnel établi. Les liens politiques et économiques entre le Québec et le Canada devront désormais faire l'objet d'un nouveau pacte.

Le Parti libéral du Québec propose un tel pacte. Un nouveau contrat tablant sur nos acquis respectifs et capable de préserver et de promouvoir le développement dans l'harmonie des sociétés québécoise et canadienne; un pacte qui reconnaît le caractère distinct du Québec tout en offrant les garanties relatives au respect intégral des droits historiques de sa communauté anglophone et le rôle important de ses communautés ethniques et culturelles et qui propose une nouvelle dynamique du partage des pouvoirs tout en favorisant une plus grande intégration des économies québécoises et canadiennes; un pacte, en quelque sorte, porteur de développement futur pour le Québec et le Canada.

Chapitre 3: Les objectifs du nouvel ordre politique et économique

La crise que traverse actuellement le fédéralisme canadien dépasse largement la simple formule d'amendement constitutionnel. Ce n'est pas tant l'insistance du Québec à faire reconnaître sa spécificité au sein de la fédération qui menace le Canada. C'est bien plutôt l'incapacité chronique du fédéralisme canadien à se renouveler, à chercher des solutions durables aux problèmes qui le minent. Le système fédéral nécessite plus que des ajustements de parcours. Il doit être révisé en profondeur. L'échec de la ratification de l'Accord du lac Meech n'est, à toutes fins pratiques, que l'illustration d'une impasse beaucoup plus profonde du cadre économique et politique canadien; une impasse qui ne nuit pas simplement au développement du Québec mais bien à celui de l'ensemble du pays.

Nous croyons qu'un nouvel ordre politique et économique s'avère essentiel. La rigidité du cadre actuel est, et sera encore plus dans l'avenir, profondément préjudiciable aux intérêts du Québec. Afin d'assurer le plein épanouissement de la société québécoise, le Parti libéral du Québec a souhaité articuler le nouvel ordre politique et économique autour de quatre grands objectifs: l'autonomie politique, le développement économique, le respect des droits et libertés et la stabilité des programmes sociaux.

Ces objectifs embrassent un ensemble de valeurs auxquelles les membres du Parti libéral du Québec attachent la plus haute importance. Des objectifs que notre Parti a toujours défendus au cours de son histoire. Plus fondamentalement, ces objectifs reflètent bien les aspirations profondes du peuple québécois.

Pour l'autonomie politique du Québec

Afin de répondre adéquatement à la volonté d'affirmation du peuple québécois, les gouvernements qui se sont succédés à l'Assemblée nationale ont toujours cherché à contrôler les leviers nécessaires au développement de notre société. Le Parti libéral du Québec a, par le passé, contribué significativement à cette recherche d'une plus grande maîtrise de notre destin collectif, que ce soit par ses propositions et politiques originales, ses exigences de rapatriement de pouvoirs ou ses démarches visant à l'établissement d'institutions distinctes.

La recherche de l'autonomie politique doit demeurer au centre de notre démarche politique. L'impasse du fédéralisme actuel risque d'être fortement préjudiciable à la société québécoise si elle n'est pas rapidement brisée. Les défis auxquels nous sommes confrontés ne peuvent s'accommoder longtemps d'une telle inertie. Il importe que l'on élimine les chevauchements coûteux et générateurs d'inefficacité. Il importe que le Québec prenne le plein contrôle des pouvoirs nécessaires à son épanouissement en tant que société distincte et que le peuple québécois exerce ainsi son droit à l'autodétermination.

Le développement économique

La mondialisation des échanges entraîne des changements profonds dans la définition des avantages comparatifs de notre économie par rapport à celle de nos partenaires et concurrents économiques. Le gouvernement du Québec se doit de mettre en place les structures essentielles au développement et à l'expansion d'une base économique diversifiée et concurrentielle. La performance économique des entreprises québécoises dépend de facteurs comme la fiscalité, la réglementation, le coût du capital, la formation de la main-d'oeuvre, la recherche et le développement, etc.

Nous avons parlé plus haut des problèmes soulevés par la crise économique canadienne, problèmes qui freinent le développement et l'expansion normale de nos entreprises. Nous avons mentionné aussi les chevauchements que l'on connaît dans certains dossiers cruciaux comme la formation de la main-d'oeuvre, la recherche et le développement.

Le gouvernement du Québec peut certes contribuer à rendre notre économie plus concurrentielle. Encore faut-il qu'il dispose du pouvoir d'intervention dans ces champs de compétence. En matière économique, certains pouvoirs nous échappent ou encore sont partagés inefficacement entre les deux instances gouvernementales. Un nouvel équilibre des pouvoirs économiques est requis.

En conséquence, le Québec doit disposer de tous les pouvoirs en matière de main-d'oeuvre, de formation professionnelle, de recherche et développement, d'assurance-chômage. Il doit établir un nouvel équilibre du partage fiscal qui reflètera son autonomie accrue. Il doit également exercer un contrôle complet sur le développement régional. Sur le plan des politiques sectorielles, les pouvoirs en matière d'agriculture, d'énergie, d'environnement, de ressources naturelles et de tourisme doivent lui être conférés en exclusivité.

Le défi démographique

Le Québec est la société occidentale à avoir enregistré la plus forte chute de natalité depuis vingt-cinq ans. Les conséquences d'un tel déclin démographique sont importantes sur le plan social. Le phénomène entraîne un vieillissement de population, avec pour conséquence des coûts additionnels pour l'État. Le déclin démographique menace aussi la pérennité du fait français en Amérique.

Le Parti libéral du Québec a beaucoup insisté dans le passé sur la nécessité d'articuler une politique démographique qui passe par une valorisation de la famille et l'augmentation du solde migratoire. Cependant, puisqu'il s'agit de champs de compétence partagée, le gouvernement québécois ne peut exercer de véritable contrôle dans le domaine stratégique qu'est la politique familiale et l'aménagement actuel des compétences en matière d'immigration, qui lui confère la responsabilité exclusive en matière de sélection et d'intégration, est révocable par le gouvernement central parce qu'il n'est pas constitutionnalisé.

En matière démographique, les politiques nationales ne pourront jamais s'adapter ni aux besoins, ni aux réalités ethniques et culturelles de chacune des régions du Canada. En particulier, il est clair que la problématique vécue au Québec est distincte.

L'épanouissement, peut-être même la survie, de la société québécoise francophone, est étroitement associée à une utilisation judicieuse des pouvoirs gouvernementaux dans ces deux domaines de juridiction: la famille et l'immigration. À l'heure actuelle, le Québec ne dispose pas de toute la latitude nécessaire à ce développement.

En conséquence, le Québec se doit de rapatrier l'entière et exclusive juridiction en matière de politique familiale et obtenir l'enchâssement constitutionnel de l'entente administrative en matière d'immigration.

Le développement culturel

Dernier élément du diagnostic: la culture. Là aussi, les deux niveaux de gouvernement sont en concurrence, d'où une incitation à la surenchère, aux conflits et à l'inefficacité. Le fédéral s'est taillé une place de choix dans la vie culturelle grâce à plusieurs institutions: Archives publiques, Galerie nationale, Radio-Canada, Conseil national de la recherche, Office national du film. Certaines juridictions de nature exclusivement fédérale ont des répercussions importantes sur le secteur culturel québécois, dans le domaine des communications pour ne citer que cet exemple.

Quand on connaît l'importance de la culture sur le développement de l'identité québécoise, on ne saurait trop insister sur l'urgence d'une récupération de pouvoirs dans ce domaine.

Le Québec doit exercer la juridiction exclusive dans tous les champs de compétence et d'intervention touchant la culture et les communications.

Pour une plus grande intégration économique

Le Parti libéral du Québec s'est depuis toujours fait le promoteur du développement économique. Dans le présent exercice de redéfinition du cadre politique canadien, l'intérêt économique des Québécois doit primer. Les dernières années nous ont d'ailleurs enseigné que le développement social et culturel repose grandement sur le développement économique. L'autonomie réelle d'une société dépend de la force et du dynamisme de son économie.

Le développement culturel

Dernier élément du diagnostic: la culture. Là aussi, les deux niveaux de gouvernement sont en concurrence, d'où une incitation à la surenchère, aux conflits et à l'inefficacité. Le fédéral s'est taillé une place de choix dans la vie culturelle grâce à plusieurs institutions: Archives publiques, Galerie nationale, Radio-Canada, Conseil national de la recherche, Office national du film. Certaines juridictions de nature exclusivement fédérale ont des répercussions importantes sur le secteur culturel québécois, dans le domaine des communications pour ne citer que cet exemple.

Quand on connaît l'importance de la culture sur le développement de l'identité québécoise, on ne saurait trop insister sur l'urgence d'une récupération de pouvoirs dans ce domaine.

Le Québec doit exercer la juridiction exclusive dans tous les champs de compétence et d'intervention touchant la culture et les communications.

Pour une plus grande intégration économique

Le Parti libéral du Québec s'est depuis toujours fait le promoteur du développement économique. Dans le présent exercice de redéfinition du cadre politique canadien, l'intérêt économique des Québécois doit primer. Les dernières années nous ont d'ailleurs enseigné que le développement social et culturel repose grandement sur le développement économique. L'autonomie réelle d'une société dépend de la force et du dynamisme de son économie.

La définition d'un nouveau cadre économique entre le Québec et le Canada doit s'inspirer de l'objectif initial des Pères fondateurs de la Confédération, c'est-à-dire créer un véritable marché commun, fortement intégré sur le plan économique. Non seulement le nouvel ordre économique devra-t-il préserver l'espace économique actuel, mais il devra l'ouvrir et le libéraliser davantage. Cette intégration sera source d'emplois et de nouvelles richesses collectives.

Dans un contexte dominé par l'internationalisation des échanges et le renforcement des blocs commerciaux, le Québec n'aurait strictement rien à gagner d'un isolement économique. Les Québécois l'ont d'ailleurs bien compris en accordant leur appui au traité de libre-échange canado-américain. Le renforcement du marché commun canadien constitue un objectif de premier plan pour le Québec.

Éliminer les barrières

Malgré l'existence d'une intégration économique complète depuis déjà 123 ans, le commerce interrégional canadien demeure freiné par l'existence de barrières qui limitent le commerce des produits (politique d'achats préférentiels, normes et règles, politiques de commercialisation discriminante, etc.) ou la libre circulation des personnes (non-reconnaissance des diplômes, difficulté d'octroi de permis facilitant le droit d'établissement et la libre prestation des services, etc.). La redéfinition du régime politique devra éviter de fragmenter davantage le marché canadien ou d'ériger de nouvelles barrières au commerce. En fait, l'occasion est trop belle pour ne pas faciliter davantage la libre circulation des produits et services entre les différentes régions du pays.

Le nouvel ordre politique et économique proposé par le Québec doit reconnaître les avantages d'un accroissement des échanges entre les diverses régions. Il doit chercher à maximiser le potentiel existant par l'élimination de toute contrainte au commerce.

Politique monétaire

L'union monétaire canadienne comporte des avantages indéniables. Il s'agit d'une monnaie établie, reconnue internationalement et soutenue par une structure économique diversifiée. L'union monétaire va aussi dans le sens d'une plus grande intégration économique. Elle permet d'éviter les fluctuations de taux de change dans le cadre de nos échanges avec nos partenaires canadiens, d'éviter aussi les coûts de transaction. Ces avantages valent, bien sûr, autant pour le Québec que pour le reste du Canada. Peu importe le scénario constitutionnel retenu, le maintien de l'union monétaire doit être recherché.

Toutefois, cette union monétaire ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Les coûts économiques associés à la conduite récente de la politique monétaire ont été considérables pour l'économie québécoise. L'occasion offerte par les discussions sur le nouveau statut du Québec devrait dès lors s'étendre à une réflexion sur la structure décisionnelle de la Banque du Canada. La politique monétaire canadienne ne peut plus être définie en vase clos, sans tenir compte des impacts qu'elle a dans les différentes régions du pays. Juguler l'inflation par une stratégie de taux d'intérêt élevés pénalise les secteurs industriels qui ont besoin d'un accès facile au crédit. Cette stratégie affecte aussi particulièrement les régions où la structure économique repose sur la petite entreprise. Elle touche plus durement les entreprises qui souffrent de sous-capitalisation. Différents traits qui caractérisent la base économique québécoise.

Il ne s'agit aucunement de politiser cette institution, ni de l'éloigner de son objectif de maîtriser l'inflation, mais plutôt de s'assurer que dans la définition des grandes lignes directrices de la politique monétaire, on tienne compte des besoins des diverses régions et que l'on fasse davantage appel à la concertation. Une plus grande légitimité démocratique et une plus grande transparence sont souhaitables.

Maximiser le développement économique du Québec ne signifie donc pas simplement le rapatriement de pouvoirs. Il importe de revoir la structure et le fonctionnement de la Banque du Canada.

Pour le respect des droits et libertés

Tout au long de son histoire, la société québécoise a démontré un profond respect des droits et libertés. À maints égards, le Québec a innové par rapport au reste du Canada. Faut-il rappeler que le Québec a été la première province à adopter une charte des droits de la personne en 1975? Le Québec est une société tolérante.

La communauté anglophone du Québec a toujours pu exercer pleinement son droit de s'exprimer à travers des institutions sociales et culturelles qui sont le reflet de sa personnalité et de sa culture. Les droits des anglophones au Québec vont bien au-delà des définitions que proposent les chartes de droits et libertés.

Le Québec reconnaît que les citoyens des communautés culturelles sont un atout et qu'ils contribuent au pluralisme et à la richesse de la société. Le Parti libéral du Québec s'est toujours inscrit dans la tradition de tolérance et d'ouverture d'esprit de la majorité francophone et a consenti des efforts soutenus en faveur de la valorisation des cultures d'apport. Le bilan québécois à cet égard est largement positif et se compare avantageusement à la performance d'autres sociétés occidentales. Le Parti libéral du Québec entend poursuivre son action en ce domaine, en recherchant des initiatives originales garantissant aux communautés culturelles le droit de préserver et de promouvoir leurs spécificités tout en favorisant leur intégration au sein de la société québécoise.

La problématique démographique aura pour effet de rendre le Québec de plus en plus cosmopolite au cours des prochaines années. Sa sensibilité aux besoins et particularismes des minorités et des différents groupes qui composent notre société, constituera certes un atout de premier plan.

En matière de droits des autochtones, le Québec reconnaît que les peuples aborigènes sont des nations distinctes qui ont droit à leur culture, à leur langue, à leurs coutumes et traditions, ainsi que le droit d'orienter elles-mêmes le développement de cette identité propre. Certains peuples autochtones du Québec contrôlent des institutions beaucoup plus développées que dans les autres provinces. L'expérience des ententes découlant de la Convention de la Baie James doit être poursuivie et développée auprès d'autres nations autochtones en les adaptant à leur situation spécifique.

Il est clair également que le Québec a un rôle à jouer dans la défense du fait français en Amérique, plus particulièrement en ce qui a trait aux droits légitimes des communautés francophones hors Québec. Peu importe le scénario constitutionnel retenu, le gouvernement du Québec devra les assurer de son support et de son appui. Elles devront pouvoir compter sur une ouverture et une collaboration spéciale de la part du gouvernement du Québec.

Le nouvel ordre politique devra non seulement garantir le même respect des droits et libertés pour tous les individus, mais également favoriser le plein épanouissement de toutes les communautés culturelles, linguistiques et confessionnelles présentes sur le territoire québécois. En particulier, il devra assurer aux Québécois anglophones leurs droits historiques reconnus et, en particulier, le droit à leurs propres institutions sociales et culturelles, ainsi que le droit d'en gérer le devenir. Il considérera les nations autochtones comme des partenaires égaux et se montrera réceptif à leur volonté autonomiste. Il préservera les droits actuellement reconnus par la Constitution canadienne et les tribunaux et, en particulier, les droits ancestraux. Il continuera à garantir aux communautés allophones le droit de s'épanouir en tant que communauté culturelle. Pour protéger les droits fondamentaux, la Charte québécoise des droits de la personne sera enchâssée dans la nouvelle Constitution du Québec. Enfin, il accroîtra son soutien aux communautés francophones hors Québec.

Pour la stabilité des services sociaux

Nos systèmes de services sociaux, de santé et de sécurité du revenu font l'envie de plusieurs pays industrialisés. La population du Québec et du Canada bénéficie à cet égard d'un des plus hauts niveaux de services au monde. Ces programmes et services résultent d'un choix de société, un choix de société qui fait d'ailleurs l'objet d'un vaste consensus à travers le pays.

Pourtant, l'intégralité, l'universalité et l'accessibilité de ces programmes sont menacées. La crise des finances publiques atteint de telles proportions qu'elle risque de compromettre nos acquis et, en quelque sorte, ce qui contribue à faire du Québec et du Canada des sociétés distinctes en Amérique du Nord.

Le Québec souffre déjà de la situation. Dans le domaine de la santé par exemple, le gouvernement fédéral a modifié sa participation financière à trois reprises au cours des dix dernières années, chaque fois à la baisse¹. Non seulement le gouvernement fédéral s'est-il retiré partiellement de ses obligations financières envers les provinces, mais il refuse de modifier les conditions associées à ses contributions. Il en résulte une moins grande souplesse dans la gestion des services de santé et une diminution de nos marges de manoeuvre.

Par ailleurs, l'un des plus importants enjeux sociaux de la décennie sera sans aucun doute la lutte à la pauvreté. Les causes et l'ampleur du phénomène diffèrent significativement d'une région à l'autre, parfois même à l'intérieur d'une région donnée. Les programmes définis en fonction de normes nationales

¹ Le gouvernement du Québec est victime du plafonnement des transferts financiers fédéraux et le manque à gagner s'élève à 1,3 milliard \$ pour le seul exercice 1990-91.

ne sauraient nécessairement toujours avoir les impacts voulus sur chacune des régions. De plus, s'y attaquer exige un effort de concertation et une intervention coordonnée touchant à la fois la formation, le perfectionnement, la fiscalité et les mécanismes de transferts aux particuliers. Or, dans tous les cas, il s'agit de compétences partagées, ce qui nuit considérablement à l'adoption d'une approche globale.

Corriger la situation exige une redéfinition des champs de compétence respectifs des gouvernements du Canada et du Québec. La présente structure de financement a encouragé l'établissement d'un système coûteux, ne répondant pas nécessairement aux véritables besoins des citoyens des diverses régions. Il importe que l'ensemble des responsabilités et des sources de financement se situent à un seul niveau d'autorité, plus près des demandeurs et des payeurs des services souhaités. Une plus grande efficacité dans la livraison des services et l'élimination de coûteux et stériles dédoublements de responsabilités commandent cette réorientation. Ces dédoublements nuisent à la structure de contrôle en place et faussent le processus d'imputabilité des décisions.

Le Québec doit viser à préserver l'intégrité de ses programmes sociaux. Pour y arriver, il importe que le Québec détienne l'exclusivité des pouvoirs couvrant l'éducation, la santé, les services sociaux, la sécurité du revenu et l'habitation.

Pour une formule mieux adaptée aux nouvelles réalités

Le régime actuel n'est plus suffisamment souple pour permettre l'épanouissement de la société québécoise, pas plus qu'il ne favorise l'expression des particularités des autres régions canadiennes. Une redéfinition des responsabilités est requise, d'autant plus que c'est la seule stratégie possible pour rétablir l'ordre dans les finances publiques canadiennes. Le Canada, dans sa forme actuelle doit être

profondément repensé. Il n'est pas exclu que d'autres provinces ou régions saisissent l'occasion pour définir un nouveau cadre d'exercice du fédéralisme. Une réorganisation des régions et des forces en présence demeure un scénario possible auquel le Québec pourrait participer, à condition que le nouvel ordre réponde à ses aspirations.

L'État canadien doit donc subir une mutation profonde si l'on veut rencontrer les aspirations politiques du Québec et répondre aux nouvelles réalités internationales. Cette mutation est impérative pour assurer la survie et le développement de l'identité québécoise, pour favoriser la prospérité et préparer l'avenir économique du Québec. À défaut de changements profonds du statut constitutionnel du Québec, il s'ensuivra une perpétuation des crises qui sapent les assises du Canada.

Chapitre 4: Une nouvelle structure Québec-Canada

Dans le cadre fédéral actuel, le gouvernement du Québec ne dispose pas de l'ensemble des pouvoirs essentiels à l'épanouissement du Québec en tant que société distincte, ni de l'ensemble des outils lui permettant d'assurer l'avenir du fait français en Amérique du Nord. La structure actuelle, insuffisamment adaptée aux réalités québécoise et canadienne, est source d'incohérences, d'empiétements et de dédoublements intergouvernementaux. Elle encourage souvent l'inaction, accentue la crise des finances publiques, perpétue les déséquilibres budgétaires.

Pour dénouer l'impasse, le Parti libéral du Québec propose une nouvelle structure Québec-Canada. Il s'agit d'un réaménagement offrant un cadre plus souple et plus respectueux de la spécificité québécoise, s'appuyant sur une union économique renforcée entre le Québec et le Canada. Cette nouvelle communauté permettra d'atteindre nos objectifs de meilleure gestion des fonds publics et de plus grande efficacité dans la prestation des services gouvernementaux. Elle assurera une meilleure maîtrise des leviers de développement économique, social et culturel du Québec et une meilleure harmonie dans l'ensemble politique canadien.

La proposition du Parti libéral du Québec prévoit l'autonomie politique du Québec par l'occupation exclusive de nombreux champs de compétence et l'élimination du pouvoir de dépenser du fédéral et de son pouvoir résiduaire. Notamment, tous les domaines contribuant au développement de l'identité québécoise seront rapatriés. Cette démarche autonomiste est accompagnée d'une proposition de plus forte intégration économique avec le Canada et d'une redéfinition profonde des instances politiques communes. Elle implique une reconsidération globale de la Constitution actuelle.

La nouvelle structure Québec-Canada que le Parti libéral du Québec a choisi de promouvoir s'articule donc autour de trois objectifs: le renforcement de l'union économique canadienne, l'autonomie politique de l'État québécois et le réaménagement de la structure politique canadienne.

Le renforcement de l'union économique canadienne

Le nouvel aménagement économique devra non seulement garantir les libertés économiques actuelles, mais aussi les accroître et en favoriser le développement. L'intégrité et l'intégralité du marché économique canadien ne sauraient d'aucune façon être remises en question. En réalité, le Parti libéral du Québec propose la création d'un véritable marché commun, marché, en quelque sorte, allant plus loin dans le sens de l'intégration que l'entente actuelle entre le Québec et le reste du Canada. Les assises économiques du Québec et du Canada seront non seulement préservées, mais enrichies par le biais d'une augmentation des échanges économiques. Le nouvel aménagement favorisera le renforcement de nos structures industrielles et économiques respectives. La démarche du Parti libéral du Québec vise, finalement, l'accroissement de nos richesses collectives.

En termes concrets, le nouvel aménagement Québec-Canada préservera les unions monétaire et douanière actuelles. Il améliorera la libre circulation des facteurs de production. Les législatures canadiennes doivent renoncer à imposer quelque restriction que ce soit à la libre circulation des personnes, des produits et des capitaux. À l'heure de la globalisation des échanges et de l'internationalisation des marchés, l'espace économique canadien doit être affranchi de toute barrière au mouvement des ressources productives.

Or, nous l'avons souligné plus haut, la fédération canadienne, dans sa forme actuelle, comporte encore plusieurs restrictions au commerce et à la libre circulation de ces ressources. Les barrières non tarifaires au commerce interprovincial sont encore nombreuses (produits agricoles, camionnage, alcool, contrats publics, etc.). La libre circulation des personnes, même garantie par la Charte des droits et libertés de la personne, connaît des ratés (non-reconnaissance des diplômes, clause de lieu de résidence, etc.). La création d'un espace économique Québec-Canada fort et unifié visera à surmonter ces obstacles.

Le Parti libéral du Québec reconnaît que la création d'un véritable marché commun exigera la définition de règles claires et l'élaboration de mécanismes de règlement des différends commerciaux. Nous reviendrons plus loin sur la nature et le fonctionnement de ces mécanismes d'arbitrage.

L'autonomie politique de l'État québécois

Dans le cadre du réaménagement proposé, le Québec s'engagera résolument dans la voie le conduisant à l'autonomie politique. Le Québec jouira d'une compétence exclusive, discrétionnaire et totale dans la plupart des domaines d'intervention. Il éliminera le pouvoir fédéral de dépenser dans ses champs de compétence exclusive et exercera la faculté de déterminer lui-même l'étendue et le mode d'exercice de ses compétences dans tous les secteurs revendiqués. Le Québec disposera également des pouvoirs résiduels, c'est-à-dire non expressément dévolus par la Constitution. Cela aura des conséquences importantes sur la redéfinition du partage des responsabilités. Notre proposition sous-tend un rapatriement de bon nombre des pouvoirs présentement exercés par le gouvernement fédéral et la

réévaluation complète des partages fiscaux. En plus de rencontrer les aspirations du Québec quant au développement de son identité et de son économie, cette redéfinition permettra d'assainir la gestion des finances publiques canadiennes, tout en réduisant la présente lourdeur politique sur les grands dossiers économiques et sociaux.

Champs de compétence exclusive: Québec

Dans la plupart des domaines, le Québec possèdera des champs de juridiction exclusive (voir le tableau ci-après). Le Québec exercera en effet sa pleine souveraineté dans ses champs de compétence exclusive, dans certains domaines actuellement partagés ou à compétence fédérale exclusive et dans tous les secteurs non spécifiquement énumérés dans la Constitution actuelle (à savoir les pouvoirs résiduels). Il conservera ainsi des compétences importantes dans le cadre de sa politique économique nationale: politique industrielle, politique de développement régional, politique d'investissements et de recherche, etc. Dans les champs d'intervention social et culturel, l'ensemble des pouvoirs seront exercés par le Québec. Il en sera de même dans les domaines de l'environnement et de la sécurité publique. Le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans les domaines de compétence exclusive du Québec sera éliminé.

Compétence exclusive du Québec

Affaires sociales	Énergie	Recherche et développement
Affaires urbaines	Environnement	Ressources naturelles
Agriculture	Habitation	Santé
Assurance-chômage	Industrie et commerce	Sécurité publique
Communications	Langue	Sécurité du revenu
Culture	Loisirs et sports	Tourisme
Développement régional	Main-d'oeuvre et formation	
Éducation	Politique familiale	

Compétence partagée (ou répartie selon compétence)

Affaires autochtones	Justice	Postes et
Fiscalité et revenu	Pêcheries	télécommunications
Immigration	Politique étrangère	Transports
Institutions financières		

Compétence exclusive du Canada

Défense et	Monnaie et
sécurité du territoire	dette commune
Douanes et tarifs	Péréquation

Ces champs de juridiction seront exclusifs, avec, le cas échéant, des mécanismes de concertation avec les instances correspondantes du reste du Canada, lesquels restent à être déterminés. Il s'agira essentiellement d'ententes de réciprocité, d'ententes relatives à la coordination des actions gouvernementales dans certains secteurs stratégiques où nous avons tout à gagner d'une mise en commun d'expertises, ou encore dans la définition de normes et de règles communes qui garantiront la cohésion et le fonctionnement de l'union économique.

Le renforcement de l'intégration exigera ainsi une harmonisation des politiques. Il pourra s'agir de tarifs et de politiques de mise en marché dans le domaine agricole, de pratiques commerciales dans le champ des corporations, de reconnaissance mutuelle des diplômes, de l'établissement de normes en matière environnementale, d'harmonisation des politiques fiscales et même de sécurité sociale. Toutes ces mesures sont destinées à consolider l'union économique.

Ces pouvoirs accrus vont évidemment nécessiter des réaménagements fiscaux d'importance qui devront correspondre aux transferts de juridiction prévus par le nouveau pacte. L'assiette fiscale du gouvernement central sera révisée et ses pratiques budgétaires seront soumises à des contraintes institutionnelles, incluant notamment l'établissement de balises visant à limiter sévèrement ses déficits et à encadrer ses pouvoirs de taxation.

Au-delà des simples considérations historiques, le Québec et le Canada partagent plusieurs valeurs et expériences communes. Ainsi, il paraît souhaitable que le nouvel aménagement prévoie que le Québec et le Canada se concertent et s'associent dans certains domaines où il y a avantage à le faire. À titre d'exemple, l'environnement pourra faire l'objet d'une harmonisation des normes. Les domaines à partager devront toutefois répondre à certains critères: des fonctions exigeant des décisions collectives afin d'assurer la cohésion et le fonctionnement de la nouvelle union économique, des fonctions dont la mise en commun permet une plus grande efficacité dans la livraison des services, des fonctions favorisant l'atteinte d'une plus grande équité économique. Globalement, les compétences du niveau commun devront être aussi restreintes que possible. Un des objectifs visés sera de réduire substantiellement la taille du gouvernement central.

Champs de compétence partagée

sera opportun de maintenir certains domaines partagés si l'on désire optimiser l'union économique et respecter la personnalité internationale des partenaires. Afin d'éviter les chevauchements, les compétences des deux ordres de gouvernement devront être clairement établies. Il sera ainsi possible d'éviter les empiètements et les incohérences.

Parmi les domaines partagés, on trouvera notamment: les pêcheries (côtières au Québec, hauturières au Canada); les institutions financières (institutions à charte québécoise et institutions à charte canadienne); la justice (notamment droit civil, administration de la justice et des tribunaux au Québec, droit criminel au Canada); les transports (régional au Québec, interrégional au Canada); l'immigration (sélection et intégration au Québec, contrôle de santé et de sécurité, ainsi que les réfugiés au Canada). Les affaires autochtones, les postes et les télécommunications constitueront aussi des secteurs partagés. Dans tous ces cas, les intérêts mutuels paraissent évidents.

En ce qui concerne la politique étrangère, le Québec et le Canada pourront tirer bénéfice d'une approche concertée en cette matière. Cette interdépendance va de soi lorsque l'on prend en considération que la représentation extérieure doit refléter les compétences respectives des deux ordres de gouvernement.

En retour, ce qui importe de ne pas perdre de vue, c'est que le Québec conservera le droit d'entretenir directement des relations avec les autres États, et certains organismes internationaux, dans les domaines où il dispose d'une juridiction exclusive.

Finalement, les institutions centrales doivent être en mesure de générer des revenus adéquats pour faire face à leurs responsabilités. Par conséquent, elles doivent avoir un certain pouvoir de taxation.

Champs de compétence exclusive: Canada

Sur le plan économique, il est souhaitable de maintenir une union monétaire et douanière. Des mécanismes communs de décision deviendront par contre nécessaires. Il en va de même pour toute politique ou mesure affectant la libre circulation des ressources productives (personnes, capitaux, produits).

L'équité envers les régions les moins nanties exigera le maintien d'une forme de redistribution de la richesse. Cette redistribution se fera par l'établissement d'une nouvelle forme de péréquation. La péréquation doit évoluer afin de mettre davantage l'accent sur une bonification des conditions de production des régions bénéficiaires. Le support accordé visera moins le maintien de services publics de qualité comparable, pour se concentrer sur l'aide à l'investissement dans les domaines de l'infrastructure physique, les communications, les transports, etc.

Les domaines de la défense, de la sécurité du territoire et des gardes côtières s'imposent aussi naturellement comme des champs de compétence relevant des institutions centrales. Une plus grande efficacité dans la livraison des services serait ainsi atteinte.

Le réaménagement de la structure politique canadienne

La nouvelle structure Québec-Canada reposera sur une transformation profonde des institutions actuelles. Ainsi, la proposition suppose l'abolition du Sénat, des modifications au fonctionnement du Parlement, la création d'un nouveau tribunal et une refonte de la structure décisionnelle de la Banque du Canada. Ce nouveau partenariat se fera sur la base d'une adhésion libre et volontaire des divers États participants. Elle exigera une reconsidération complète de la Constitution canadienne.

La structure politique commune s'appuiera sur un Parlement élu au suffrage universel. L'actuel Sénat sera aboli. Le Parlement verra ses pouvoirs législatifs restreints aux champs de compétence décrits précédemment. En ce qui a trait aux fonctions de coordination, les décisions du Parlement devront être ratifiées par l'Assemblée nationale du Québec et les assemblées de toutes les autres législatures (provinces ou régions) qui se seront engagées dans la même voie que le Québec. Des balises précises seront définies afin de limiter sévèrement le pouvoir des instances centrales à contracter des dettes. Des contraintes institutionnelles seront ainsi introduites afin de circonscrire la possibilité d'engendrer des déficits au niveau central.

Une telle transformation des structures communes et du partage des pouvoirs exigera évidemment de faire table rase de la Constitution canadienne actuelle. Le Parti libéral du Québec propose que le nouveau pacte fasse l'objet d'une nouvelle entente constitutionnelle, et qu'il soit basé sur une adhésion libre et volontaire des partenaires. Dans cette nouvelle entente, les autres constituantes du nouvel ensemble canadien demeureront libres de redéleguer certains pouvoirs aux instances centrales par voie d'ententes administratives n'affectant pas le Québec. Ainsi, les régions incapables ou indésireuses d'assumer le même degré d'autonomie pourraient atténuer les inconvénients du nouvel ordre établi. La nouvelle entente comportera une nouvelle formule d'amendement qui prévoira que toute modification constitutionnelle soit sujette à l'approbation d'une majorité substantielle de provinces devant représenter ensemble au moins 50% de la population du Canada, dont obligatoirement le Québec.

Un tribunal communautaire sera également créé pour assurer le respect de la Constitution et l'application des lois du ressort du nouvel État central. Ce tribunal sera séparé des pouvoirs législatif et exécutif. Il n'agira pas comme instance d'appel pour les tribunaux québécois. Les décisions des tribunaux

supérieurs du Québec ne feront plus l'objet d'appels auprès de la Cour Suprême du Canada mais plutôt auprès d'une nouvelle instance ultime complètement québécoise. La composition du tribunal communautaire et la nomination des juges s'inspireront des propositions avancées dans le cadre de l'entente du lac Meech.

Enfin, l'institution chargée d'administrer la politique monétaire sera restructurée afin de mieux refléter les réalités régionales. Des délégués de chacune des régions seront représentés au sein du Conseil de direction de l'institution.

L'expérience américaine est riche d'enseignements à cet égard. Composée de représentants régionaux, la Réserve fédérale offre une voix aux régions lors de la détermination des orientations générales de l'institution. Ces décisions font l'objet d'un vote par les membres du Comité de direction et le résultat des délibérations est rendu public. Cette expérience pourra servir de modèle à la redéfinition de la structure de la Banque centrale puisqu'elle assure une légitimité régionale tout en offrant des garanties de transparence.

Évidemment pour que l'union monétaire soit viable, il importera que les politiques budgétaires des régions soient cohérentes. Des politiques non coordonnées et divergentes ne concourront qu'à compromettre la stabilité monétaire et donc la conduite d'une politique monétaire commune. Ce besoin de coordination devient d'autant plus important que le budget des autorités communes sera fortement limité, ne représentera qu'une faible proportion des dépenses publiques totales, et sera contraint par des règles telle la limitation du pouvoir d'emprunter. L'orientation de la politique budgétaire de l'ensemble de l'union économique ne peut dès lors reposer que sur une coordination des politiques des régions. Cette coordination touchera la taille et le financement des déficits budgétaires nationaux. Les décisions associées à la répartition des dépenses publiques nationales dans les domaines de juridiction exclusive, de même que les mesures fiscales permettant de les financer, ne concerneront que les régions.

Pour un nouvel aménagement porteur d'avenir

La nouvelle union Québec-Canada, telle que nous venons de la décrire, est porteuse d'avenir. Le Parti libéral du Québec croit que cette structure sera beaucoup plus proche des besoins des régions et des citoyens du Canada. Elle sera à l'origine d'une nouvelle dynamique décisionnelle et permettra d'assurer une croissance économique plus forte, mieux adaptée aux particularités des composantes du Canada. Enfin, en poursuivant l'autonomie politique, le Québec pourra mieux contrôler ses leviers de développement économique, social et culturel. Il ne fait aucun doute que le rapatriement des pouvoirs par le Québec et l'élimination des chevauchements de programmes auront des effets concrets sur l'efficacité dans la livraison des services publics, par conséquent sur la gestion des finances publiques canadiennes. Le nouvel aménagement favorisera le développement économique et l'accroissement des échanges entre le Québec et le Canada.

Chapitre 5: La démarche à suivre

Le Québec a atteint un niveau de maturité qui lui permet maintenant d'assumer pleinement ses choix collectifs. Ses réalisations récentes sur le plan économique, scientifique, technique, social ou culturel démontrent clairement le potentiel que recèle la société québécoise. La diversification de son économie, la richesse de ses ressources humaines, son haut degré de cohésion sociale, sa tradition de tolérance, son ouverture marquée sur l'étranger sont autant de gages de sa capacité d'affronter les défis de l'avenir. La taille de la population représente une masse critique viable en tant qu'élément constitutif d'un État souverain. De plus, il ne fait aucun doute que le Québec possède un droit inaliénable à l'autodétermination.

Dans le processus de redéfinition de ses liens avec le Canada, le Québec sera cependant confronté à des obstacles qu'il importe de ne pas sous-estimer. L'ensemble des décisions à prendre, des négociations à entamer, des gestes à poser, doit être abordé de front et avec réalisme. Le moment serait mal choisi de laisser des questions sans réponse.

Les principes de base

C'est dans cet esprit que nous abordons l'importante question de la démarche que nous entreprenons collectivement. Cinq principes doivent guider cette démarche: la légitimité, la stabilité, la clarté, la célérité et la lucidité.

La légitimité: au coeur de la démarche

La qualité démocratique du processus dans lequel nous nous engageons doit être à la hauteur de notre idéal de société et, par conséquent, reposer sur la légitimité de notre décision collective. Cette légitimité exige la reconnaissance de la population québécoise. Notre capacité de réussir la démarche entreprise est en quelque sorte fortement conditionnée par notre faculté d'y faire participer une majorité incontournable de Québécoises et de Québécois, de façon responsable, avec en mains toutes les informations pour poser un choix réfléchi.

La stabilité: l'harmonie et la cohésion sociale

Le Québec voudra également s'assurer du maintien de l'ordre social et d'un contexte favorable à la poursuite du cours normal des activités économiques et financières. Le Québec devra à cet égard déclarer que, peu importe le scénario constitutionnel finalement retenu, il ne compte aucunement remettre en question le fonctionnement de l'union économique et qu'il travaillera, au contraire, à son renforcement. Cette déclaration ne laissera aucun doute sur le fait que le Québec respectera tous les traités commerciaux et internationaux auxquels il est déjà partie prenante comme membre de la fédération canadienne. Le Québec signifiera son intention de respecter tous ses engagements financiers.

Une démarche claire

La démarche suivie se devra d'être totalement transparente. La clarté du processus permettra de limiter l'incertitude, le flottement et le tâtonnement politique. Les objectifs visés de même que les étapes envisagées devront être connus de tous: citoyens du Québec, partenaires canadiens, membres de la communauté internationale. Les gestes posés par le gouvernement devront être communiqués par tous les canaux permettant de rejoindre la population.

Un processus rapide

Or, le facteur temps est essentiel au succès de la démarche. La question de l'avenir du Québec ne doit pas seulement être tranchée d'une manière décisive et claire. Elle doit aussi l'être avec célérité. Un réaménagement politique comportant de trop longs délais ne peut qu'accroître significativement les "coûts de transition". L'attentisme des investisseurs sera accru et les conséquences économiques plus dommageables. Dès lors, il importe de s'assurer que le processus soit complété, autant que possible, dans des délais raisonnables.

La lucidité ou le maintien du dialogue

Enfin, notre démarche doit être empreinte du souci de maintenir de bonnes relations avec nos partenaires. Nous devons les tenir continuellement informés de notre cheminement, de nos intentions. Le respect et la sincérité doivent marquer l'approche du Québec. La structure proposée permet en effet de mutuellement tirer bénéfice de l'intégration économique, tout en améliorant notre capacité commune d'assumer certaines responsabilités publiques. Le maintien du dialogue se révèle favorable aux intérêts de tous.

La démarche du Québec

Nous savons déjà que les résistances au changement sont importantes, à tel point qu'elles ont en maintes occasions dans le passé bloqué toute tentative de réforme constitutionnelle répondant aux revendications québécoises. C'est pour vaincre ces résistances au changement que la volonté québécoise doit s'exprimer de manière claire et sans équivoque, et cela dans un délai précis. Autrement, le message qu'enverrait le Parti libéral du Québec au reste du Canada, à la suite de l'échec de vingt ans de négociations constitutionnelles et de l'échec du lac Meech, serait celui de l'éternel recommencement. Cela, le peuple du Québec ne le veut pas, il ne l'accepte pas. Le Canada doit bien le comprendre. On doit également bien comprendre au Canada, que le Parti libéral du Québec ne participera pas à une telle démarche "ad infinitum". C'est pourquoi, notre Parti fixe à l'avance un délai. Le Parti libéral du Québec propose ainsi la tenue d'un référendum avant la fin de 1992.

Dans l'éventualité d'une acceptation, par le reste du Canada, de la plate-forme avancée précédemment, le Parti libéral du Québec propose que ce référendum porte sur l'entérinement du nouveau pacte Québec-Canada. Advenant un refus du reste du Canada, le référendum portera sur l'accession du Québec au statut d'État souverain. Les discussions sur la proposition avancée par le Parti libéral du Québec devront commencer sans délai compte-tenu de l'échéance de l'automne 1992.

Cet intervalle ne doit pas être interprété comme une période de rémission. Les mois à venir doivent servir à trois fins: enrichir la réflexion du Québec en intégrant les conclusions de la Commission Bélanger-Campeau; démontrer notre ouverture d'esprit en présentant au reste du Canada notre test ultime; préparer la tenue du référendum en fournissant à la population toute l'information qu'elle a besoin pour poser un choix réfléchi.

La Commission Bélanger-Campeau

L'échec de l'Accord du lac Meech a permis d'élever le débat au-dessus de la partisanerie. Comme lors du rapatriement unilatéral de la Constitution, le Parti libéral du Québec et le Parti québécois ont choisi de faire front commun. La Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, la Commission Bélanger-Campeau, est née de cette démarche exceptionnelle.

Les deux grands partis politiques ont reconnu l'importance d'assurer le plus haut degré de cohésion possible au sein de la société québécoise. L'enjeu commandait une telle ouverture d'esprit. Il importait de transcender les comportements traditionnels et l'affrontement que suppose notre système parlementaire. Le rapport de la Commission Bélanger-Campeau constituera l'un des guides privilégiés de l'Assemblée nationale et du gouvernement pour décider des prochaines étapes à franchir.

Un test ultime

Afin de démontrer notre ouverture envers le reste du Canada, nous proposons que le nouveau pacte préconisé par le Parti libéral du Québec soit présenté et discuté avec le gouvernement du Canada. Nous croyons fermement que le nouvel ordre politique et économique désiré est également dans l'intérêt du reste du Canada. Par contre, afin d'éviter de trop longs délais qui ne serviraient qu'à perpétuer l'actuelle incertitude politique, il importe que la question soit traitée rapidement. Le processus de discussion devra être complété avant l'automne 1992. Le reste du Canada a déjà amorcé son propre exercice de réflexion. Les rapports de plusieurs groupes de travail sont attendus au cours de l'année 1991. Il importe de bâtir sur ce momentum et de clore la démarche dans des délais raisonnables.

Un référendum pour avaliser la démarche

La proposition libérale repose sur la prémisse que le Québec doit initier un processus de changement qui, cette fois, sera irréversible. Pour y arriver, le gouvernement du Québec doit faire appel aux Québécois et Québécoises en vue d'avaliser une option de rechange au cul-de-sac actuel. Deux outils démocratiques peuvent être utilisés pour permettre à la population de sanctionner l'option de rechange: le référendum et l'élection.

Le référendum possède l'avantage de fournir des réponses claires et plus significatives. L'inconvénient est qu'il polarise invariablement le débat avec tous les risques de déchirement que cela comporte. Il se justifie surtout pour des enjeux majeurs. Or, les orientations que le Québec choisira dans les prochains mois engageront de façon irrémédiable les générations futures. D'ailleurs, même le statu quo est lourd de

conséquences et devrait, de ce fait, être sanctionné pour être légitime. Cette décision fortement engageante pour l'avenir doit être prise par tous et chacun d'entre nous. Elle interpelle chaque Québécoise et chaque Québécois.

Un référendum nous apparaît une voie supérieure à celle de l'élection. Lors d'une élection, les citoyens votent pour une personne, un parti, pour protester contre une mesure ou un geste gouvernemental, pour prendre position face à un ou plusieurs enjeux. Une élection invite aux interprétations les plus contradictoires. Les enjeux sont entremêlés et les personnalités prennent souvent le dessus. Il faut absolument éviter la confusion sur une question d'une telle portée. La légitimité de la démarche ultérieure s'en trouverait sérieusement entachée.

Le Parti libéral du Québec propose donc que le gouvernement du Québec recoure à un référendum avant d'adhérer à toute nouvelle entente avec le Canada. Dans la mesure où la proposition avancée ne déboucherait pas sur un accord avec le reste du Canada dans des délais raisonnables, le Parti libéral du Québec recommande que la population soit invitée par voie référendaire à se prononcer en faveur de la souveraineté du Québec avec un effort pour conclure par après une association de nature économique.

Nous n'avons pas l'intention ici d'arrêter le libellé de la ou des questions référendaires. Il s'agira de faire sanctionner la substance des orientations que nous avançons. Puis, il appartiendra au gouvernement, en tenant compte de l'éclairage additionnel qu'apportera le rapport de la Commission Bélanger-Campeau, de fixer le texte de la ou des questions.

Dans la mesure où le référendum porterait sur la souveraineté et que la réponse serait positive, l'appel au peuple serait ensuite suivi d'une demande formelle de l'Assemblée nationale auprès du gouvernement du Canada d'engager, dans les meilleurs délais, les discussions devant mener à l'accession du Québec au statut d'État souverain et que, dans cette deuxième hypothèse, le Québec offre au reste du Canada l'aménagement d'une union économique gérée par des institutions de nature confédérale.

La pierre d'assise d'un nouveau modèle québécois

À la suite du référendum, une nouvelle Constitution québécoise sera adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. Elle sera la pierre d'assise du nouveau modèle québécois. Elle sera le fondement des lois et des institutions du Québec. Elle consacrera la primauté des lois du Québec sur son territoire et devra être assortie de dispositions transitoires assurant la mutation progressive du régime légal fédéral vers le nouvel ordre légal québécois dans les domaines que l'Assemblée nationale aura décidé d'occuper¹. Aussi, la Charte québécoise des droits de la personne sera enchâssée dans la Constitution du Québec afin de rendre compte de son caractère fondamental et inaliénable. Les droits historiques des anglophones y seront reconnus.

¹ Voir dans le même ordre d'idée, le mémoire de Archambault, Braen, Lacasse, Morin et Proulx à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

gestion de la transition

Comme c'est souvent le cas dans les grands événements politiques, l'avenir politique et constitutionnel du Québec met en contradiction les perspectives à court et à long termes. À long terme, l'analyse des enjeux de l'avenir du Québec fait ressortir clairement l'impératif d'un changement significatif. À court terme, l'analyse des phénomènes de transition fait au contraire ressortir les risques d'un tel changement.

Il ne fait en effet aucun doute que l'économie du Québec sera viable quelle que soit l'option constitutionnelle retenue. D'une part, la richesse d'un pays ne se mesure pas à la taille de sa population. Le niveau de vie des citoyens de plusieurs petits pays en fait foi. De plus, l'élimination progressive des frontières économiques, par l'abaissement des obstacles au commerce, favorise l'éclosion de souverainetés locales qui s'avèreront très prospères économiquement.

D'autre part, le Québec peut miser sur une économie locale diversifiée et de plus en plus performante. Elle est supportée par la richesse de ses ressources naturelles, la qualification de ses ressources humaines, la collaboration entre les secteurs public et privé, la compétitivité de son système fiscal et la cohésion de ses différentes constituantes sociales.

Enfin, l'État québécois est en mesure de supporter financièrement un accroissement de ses responsabilités. Les dernières estimations des comptes publics montrent que le solde des revenus et dépenses fédéral au Québec représente une faible proportion du budget québécois. Le niveau d'endettement du Québec, en incluant une quote-part de la dette fédérale, se compare à celui d'autres pays industrialisés de taille similaire. Sans compter que l'élimination des dédoublements, une plus grande

facilité à bâtir des compromis, une meilleure adéquation aux véritables besoins des citoyens et un meilleur contrôle des principaux leviers de développement, permettront d'accroître les revenus de l'État et de diminuer les coûts des services offerts, en d'autres mots, d'assurer une meilleure gestion des fonds publics.

Par contre, il est impossible de quantifier précisément les implications sur l'économie québécoise de tout changement constitutionnel majeur, particulièrement durant la période de transition. Il est en effet indéniable que le processus dans lequel s'engagera le Québec comporte des coûts de transition et des risques économiques importants. En revanche, il faut reconnaître que le statu quo comprend aussi sa part de coûts et de risques cachés, la crise des finances fédérales nous le rappelant chaque jour.

Parmi les principaux facteurs qui influenceront les coûts de transition, on note le temps, l'attitude du reste du Canada et la cohésion sociale au Québec. Nous avons déjà fait état de l'importance du facteur temps dans le processus que nous proposons. L'attitude du reste du Canada est plus difficile à prévoir. L'interdépendance économique commandera une attitude rationnelle qui contribuera à minimiser les coûts de transition et favorisera l'acceptation de la proposition avancée. Il en va de l'intérêt du reste du Canada comme du nôtre. Par contre, l'absence de coopération se révèle également possible avec toutes les conséquences que ce scénario comporte. D'où l'importance d'une démarche québécoise qui soit à la fois claire et lucide, marquée par la compréhension et le respect mutuel. Le reste du Canada doit bien interpréter les gestes du Québec et être assuré de notre ouverture d'esprit lors de l'étape des négociations.

Cette même franchise est primordiale pour assurer la cohésion interne. La population québécoise doit être associée étroitement à l'ensemble du processus. Le gouvernement devra communiquer constamment ses objectifs et vulgariser sa démarche. Cette démarche de transparence pourra débuter dès le prochain budget par une évaluation préliminaire des impacts associés au rapatriement des pouvoirs recherchés.

* * *

La démarche que nous proposons démontre clairement au reste du Canada l'impossibilité de maintenir le statu quo. Elle consacre de nouveau le droit du Québec à s'autodéterminer. Elle permet au reste du Canada de clore sa période de réflexion. Elle favorise la conclusion d'un accord qui maintient et bonifie l'espace économique canadien. Enfin, elle permet à la population de faire un choix en toute connaissance de cause.

Conclusion

Nous sommes les témoins d'événements qui marqueront un tournant dans l'évolution politique internationale. Sur le continent, nous relevons la conclusion du traité de libre-échange canado-américain; entente qui constitue un véritable saut qualitatif en regard de l'intégration économique nord-américaine. Considérons également la transformation fondamentale qui s'opère en Europe de l'ouest, transformation qui trouvera son point de chute dans l'Europe de 1992. Y a-t-il incompatibilité entre intégration économique et souveraineté nationale? La proposition du comité s'inscrit-elle dans un sens opposé à cette dynamique?

Le sens de l'histoire

En Europe de l'Est, on assiste à une mutation radicale. L'Europe contemporaine est devenue un vaste champ d'expérimentation économique, politique et sociale. Inimaginable encore tout récemment et dont les conséquences les plus immédiates sont l'éclosion des nations, la remise en question des relations Est-Ouest et l'ouverture des marchés.

En Europe de l'Ouest, les pays de la Communauté européenne inventent de toute pièce un nouveau modèle de concertation politique et réalisent l'intégration économique sans compromettre leur souveraineté politique nationale. Ils démontrent que les frontières économiques transcendent littéralement les frontières politiques.

Cette dissociation entre univers politique et économique est relativement nouvelle. Elle découle de la libéralisation croissante des échanges sur la scène internationale. Ce phénomène facilite l'émergence de souverainetés locales. D'une part, les nouvelles nations, peu importe leur taille, gardent accès à un vaste marché économique. D'autre part, la redéfinition des frontières politiques permet l'éclosion d'entités plus homogènes qui favorise la cohésion sociale et la gestion des finances publiques.

Ainsi, dans l'espace et le temps qu'il faut pour régler le sort d'une demi-douzaine de pays est-européens, pour réaliser l'unification de l'Allemagne et pour balancer des pans entiers de la dynamique Est-Ouest d'après-guerre, le Canada, singulièrement, se bute et s'échoue sur une entente constitutionnelle, somme toute modeste à cette échelle, agréée à deux reprises au moins, par onze premiers ministres. Il y a là, croyons-nous, un paradoxe révélateur.

Nous sommes actuellement dans une phase d'accélération de l'histoire, un intervalle privilégié où se jouent et se mettent en place les règles du jeu d'un nouvel ordre international. Décidément, c'est l'heure de faire le point et de prendre les bonnes décisions.

La cohésion nationale

La richesse de demain tiendra à la capacité de chaque société d'être compétitive dans un contexte économique de plus en plus international. La cohésion nationale constituera à cette égard un puissant facteur de la performance relative des divers États. Or, le Québec a généralement eu cette facilité de générer de larges consensus sur les grandes questions. Le débat sur le libre-échange représente l'exemple le plus récent. Le Québec a démontré une habileté à redéfinir les rapports État-entreprises-syndicats afin de répondre au défi de la compétitivité internationale.

Depuis le début des années 60, le Québec poursuit inexorablement un objectif: devenir maître de son développement. Cinq régimes, quatre décennies, trois partis... une même direction. Le Québec s'est doté au cours des trente dernières années d'institutions capables de contribuer au développement économique dans un contexte de globalisation des échanges. Le bilan est impressionnant. On pense ici à Hydro-Québec, à la réforme de l'enseignement, à la Caisse de dépôt et placement, à la Société générale de financement, à la Société de développement industriel, au Régime épargne-action, à la déréglementation des institutions financières, etc. Les Québécois ont réussi à assurer une coopération originale entre l'État et le secteur privé, à instaurer une espèce de collaboration «à la japonaise» entre la classe politique, le monde syndical et le milieu des affaires.

C'est l'ensemble de la société qui a effectué ce virage. Par exemple, les syndicats, avec le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec, se préoccupent de développement. Par ailleurs, le Québec est devenu, en dix ans, un haut lieu de l'entrepreneuriat. Il sort de ses universités plus de diplômés en administration des affaires (MBA) que dans les neuf autres provinces réunies. Dans cet élan, l'État s'est transformé: d'entrepreneur, il est devenu catalyseur. En somme, il y a aujourd'hui un modèle québécois de développement, comme il existe un modèle japonais ou allemand. Ce modèle est l'aboutissement de trente ans de nationalisme économique.

Par ailleurs le Canada lui, devient un pays difficilement gouvernable, en partie à cause du Québec. La politique de standards nationaux et autres actions mal ciblés vers les provinces ont conduit le pays dans une situation financière périlleuse; le fonctionnarisme fédéral semble très éloigné de la réalité du pays; le chevauchement de juridictions avec les provinces et les systèmes adversaires au sein des appareils étatiques illustrent des dysfonctions graves; finalement, le concept des deux peuples fondateurs et la reconnaissance du Québec comme société distincte viennent clairement d'être l'objet d'un rejet par le Canada anglais.

Les leçons du passé

À l'origine la Confédération canadienne fut pour les premiers Canadiens, un jalon de liberté: un gouvernement représentatif, un pays. Pendant plus de cent ans, nous nous sommes investis dans le développement de ce pays, la mise à jour et l'exploitation de ses horizons. Du tout début de l'histoire du Canada en passant par Henri Bourassa et Wilfrid Laurier, nous nous sommes appliqués à lui donner une identité originale, distincte de l'Angleterre et à faire de ce Dominion un pays authentique. Mais nous nous sommes également épuisés en conflits linguistiques, en conflits juridiques et politiques, en conférences et polémiques généralement stériles, sans compter nos propres divisions internes entre "fédéralistes" et "nationalistes".

Au Québec, la Confédération a toujours été perçue par nous comme un pacte solennel entre deux nations, pacte ne pouvant être modifié sans le consentement des deux parties. Le Québec étant devenu par la force des choses "l'État national des Canadiens-français", on conçoit facilement le dépit qui a gagné les citoyens du Québec un matin de 1981 lorsqu'on leur a communiqué que leur Constitution, la loi fondamentale de leur pays, allait être modifiée sans leur consentement. Plus grave encore, on institutionnalisait un processus d'amendement permettant des modifications additionnelles, toujours sans le consentement du Québec. Au surplus, cet aboutissement était le résultat opposé d'une promesse solennelle, non tenue, du Premier ministre du Canada. L'Accord du lac Meech constituait en soi une reconnaissance de l'illégitimité d'une Constitution n'ayant pas reçu l'adhésion du Québec.

Nous savons bien, par ailleurs, que le Canada a changé considérablement de tissus culturel. Le "Canada anglais" traditionnel s'est diversifié en raison de l'immigration et de l'émergence des régionalismes. Le Québec, de son côté, tout en étant accueillant et ouvert, est beaucoup plus homogène et demeure essentiellement une terre culturelle "française".

C'est dans ce sens que nous avons recherché à maintes reprises et pendant plusieurs décennies, d'une manière intensive et dans un esprit constructif, des solutions répondant aux impératifs du Québec et du Canada. À l'origine nos querelles concernaient essentiellement l'égalité linguistique. Puis, le Québec étant devenu par la force des choses "l'État national des Canadiens-français", a dû progressivement mettre de l'avant la défense de son caractère distinct, dont la question du statut du Québec dans la Confédération canadienne. Dix ans après le référendum, ce sont de plus en plus des contentieux à dominance économique qui émergent de façon impérative.

L'échec du lac Meech, pour certains, constitue un rejet du fait français par le Canada anglais. Pour d'autres, il s'agit plutôt d'une protestation mal contenue envers la loi 178 ou encore une illustration de la stérilité de la formule d'amendement héritée du rapatriement de 1982. En ce qui nous concerne, c'est un fait. C'est un fait que nous devons analyser dans une perspective historique.

Comme rien n'indique ou n'annonce un changement dans le sens des aspirations légitimes du Québec, il vaut mieux désormais emprunter une voie nouvelle, plus constructive à la fois pour nous et pour les Canadiens. C'est pourquoi nous privilégions une nouvelle union.

Le rôle du Parti libéral du Québec

Le Parti libéral du Québec est au coeur de la vie politique du Québec. C'est le parti politique qui a, et de loin, la plus longue histoire. C'est le parti des grandes réformes.

La société québécoise s'apprête à négocier, non sans raison, un virage d'une envergure sans précédent. Le Parti libéral du Québec reconnaît par ailleurs que la conjoncture internationale est particulièrement propice aux grands changements. Dans ce contexte, le Parti libéral tire les leçons de l'histoire et particulièrement celle résultant d'une division éventuelle des Québécois, division qui conduirait à un affaiblissement plus grave du Québec. En conséquence, le seul choix responsable qui demeure pour le Parti libéral du Québec consiste à assumer le leadership du consensus qui se développe. L'histoire nous interpelle. Jouons le rôle décisif.

Dans ce but, nous vous soumettons les propositions qui suivent.

Projet de résolution

- Attendu que** le Québec constitue une société distincte, libre et capable d'assumer son destin;
- Attendu que** le renforcement de l'union économique canadienne se révèle bénéfique aux intérêts du Québec comme du Canada;
- Attendu que** l'échec de l'Accord du lac Meech confirme l'impasse du fédéralisme actuel;

Il est proposé:

- 1• **Que** le gouvernement issu du Parti libéral du Québec s'engage à mettre en oeuvre une réforme en profondeur du cadre politique et constitutionnel qui régit la société québécoise, tel qu'exposé dans le présent document;

- 2• **Qu'afin** de donner aux Québécois un cadre politique et constitutionnel qui réponde à leurs aspirations les plus légitimes, le Parti libéral du Québec et le gouvernement qui en est issu s'engagent:
 - a) à présenter le présent projet de réforme constitutionnelle et politique au gouvernement du Canada dans les meilleurs délais; ce projet de réforme pouvant être bonifié, le cas échéant, par les instances du Parti, une fois qu'aura été déposé le rapport de la Commission Bélanger-Campeau;

b) à tenir, avant la fin de l'automne 1992, un référendum auprès de la population du Québec, suite à une résolution adoptée à cet effet par l'Assemblée nationale afin que:

- 1• dans l'hypothèse où un accord sur la réforme proposée par le Québec interviendrait avec le reste du Canada à l'intérieur de ce délai, il y ait ratification de cet accord par la population;
- 2• dans le cas où il n'y aurait pas entente sur la réforme proposée par le Québec, que le gouvernement issu du Parti libéral du Québec propose l'accès du Québec au statut d'État souverain; que dans cette deuxième hypothèse, le Québec offre, au reste du Canada, l'aménagement d'une union économique gérée par des institutions de nature confédérale;

3• **Que** cette réforme du cadre politique et constitutionnel s'articule autour des objectifs suivants:

- a) l'autonomie politique de l'État québécois;
- b) le renforcement de l'union économique canadienne;
- c) le réaménagement de la structure politique canadienne;

4. **Que** l'État québécois s'engage résolument dans la voie devant le conduire à l'autonomie politique nécessaire à l'épanouissement de la société québécoise, et ce, en mettant en oeuvre les orientations politiques suivantes:

a) le Québec exercera désormais sa pleine souveraineté dans les champs de compétence qui lui sont déjà exclusifs en vertu de la Constitution actuelle, notamment dans les matières suivantes:

- Affaires sociales
- Affaires urbaines
- Culture
- Éducation
- Habitation
- Loisirs et sports
- Politique familiale
- Politique de main-d'oeuvre
- Ressources naturelles
- Santé
- Tourisme

b) le Québec exercera également sa pleine souveraineté dans les secteurs non spécifiquement énumérés dans la Constitution canadienne, à savoir, les pouvoirs résiduels, ainsi que dans certains domaines actuellement à juridiction partagée ou à compétence fédérale exclusive, notamment dans les matières suivantes:

- Agriculture
- Assurance-chômage
- Communications
- Développement régional
- Énergie
- Environnement
- Industrie et commerce
- Langue
- Recherche et développement
- Sécurité publique
- Sécurité du revenu

c) des pouvoirs seront exercés exclusivement par le gouvernement central, notamment dans les domaines suivants:

- Défense et sécurité du territoire
- Douanes et tarifs
- Gestion de la dette commune
- Monnaie
- Péréquation

d) des pouvoirs seront partagés entre le Québec et le Canada, selon les compétences respectives de chaque niveau de gouvernement, notamment:

- Affaires autochtones
- Fiscalité et revenu
- Immigration
- Institutions financières
- Justice
- Pêcheries
- Politique étrangère
- Postes et Télécommunications
- Transports

e) l'Assemblée nationale adoptera une Constitution québécoise, fondement des institutions politiques et juridiques de sa société;

f) la Charte québécoise des droits et libertés sera enchâssée dans la Constitution québécoise;

5. Que l'union économique canadienne soit maintenue et renforcée en fonction des lignes directrices suivantes:

- a) la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux;
- b) l'union douanière et monétaire;

- c) le rétablissement de l'équilibre des finances publiques canadiennes par le biais d'une réduction de la taille de l'État central et de l'introduction de contraintes institutionnelles à ses pratiques budgétaires, incluant notamment l'établissement de balises précises visant à limiter sévèrement les déficits et à encadrer le pouvoir de taxation de l'État central;

6. Qu'une nouvelle structure Québec-Canada soit créée pour établir un nouvel ordre politique et constitutionnel incluant notamment:

- a) le remplacement de l'actuelle Constitution canadienne par une nouvelle Constitution intégrant le droit pour les parties de s'en retirer suite à un avis préalable;
- b) la mise en place d'une nouvelle formule d'amendement prévoyant que toute modification constitutionnelle soit sujette à l'approbation d'une majorité substantielle de provinces devant représenter ensemble au moins 50% (CINQUANTE POUR CENT) de la population du Canada, l'une de ces provinces devant obligatoirement être le Québec;
- c) l'abolition du Sénat et le maintien d'un Parlement commun, élu au suffrage universel, dont les pouvoirs législatifs seront restreints aux champs de compétence décrits précédemment;
- d) l'élimination du pouvoir de dépenser du gouvernement central dans les champs de compétence exclusive du Québec;

- e) l'élimination des chevauchements de juridiction;
- f) la création d'un tribunal communautaire pour assurer le respect de la Constitution et l'application des lois du ressort du nouvel État central;
- g) une réforme de la Banque centrale du Canada afin d'y assurer une représentation régionale, tout en assurant son indépendance des pouvoirs politiques.